



MAISONS DE SOINS

ELYSIS

Bienvenue

(Version finale 06.05.2024)

Validée CA 02.05.2024

LONG SÉJOUR

Bienvenue à la structure d'hébergement pour personnes âgées Elysis

| | |
|---|-------|
| Contrat d'hébergement | p. 3 |
| Règlement d'ordre interne (résidents, visiteurs, personnel) | p. 13 |
| Droits et obligations d'Elysis | p. 17 |
| Guide pratique | p. 17 |
| Projet d'établissement | p.24 |

Annexes

1. Options disponibles
2. Formulaire pour des prestations supplémentaires
3. Fiche de renseignements pour l'étage
4. Inventaire du linge et des effets personnels
 - 4.1 Trousseau de linge
5. État des lieux
6. Procuration signature Elysis
7. Mise à disposition d'un coffre-fort
 - Fiche d'intervention
8. Mise à disposition d'un bracelet-alarme
9. Tarifs de pension
10. Tarifs des prestations et des soins

Contrat d'hébergement en structure d'hébergement pour personnes âgées

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées

Entre Elysis asbl, R.C.S. Luxembourg F 2436, établie et ayant son siège à 22, rue Jos Leydenbach

L-1947 Luxembourg,
représentée par sa/son Chargé(e) de direction

ci-après appelée « Elysis »

d'une part

et

Madame/Monsieur/Maître

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

GSM

Email

Agissant, sur la base d'une procuration écrite sous seing privé, au nom et pour compte de

Madame/Monsieur

Adresse

Code postal

Ville

Matricule de la sécurité sociale

Email

ci-après appelé(e) « le résident », d'autre part a été

conclu le présent contrat d'hébergement.

- Souscripteur
- Non-Souscripteur

Elle est régie par la législation en vigueur et les règles de fonctionnement internes telles que définies par la suite.

Ce contrat d'hébergement prend effet le

Nous attirons votre attention sur le fait que vous bénéficiez de ce contrat d'hébergement dans le cadre de votre garantie desoins acquise le _____.

CHAPITRE 1 LES AIDES ET SOINS

Article 1

Le cadre légal

Les présentes règles sont établies au sens de l'article 34 du règlement grand-ducal du 08 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées et de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

Il vise à organiser la vie de la maison de soins, qui héberge des personnes âgées dépendantes physiquement ou psychologiquement.

ARTICLE 1.1.

Le contrat d'hébergement est établi sur base de l'article 392 du Code des assurances sociales et des Articles 10. et 11. de La loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

ARTICLE 1.2.

Le résident reçoit les aides et soins par le personnel d'Elysis selon la Synthèse de Prise en Charge (SPC).

Article 2

Admission

ARTICLE 2.1. PROCESSUS

Avant l'admission, une évaluation du degré de dépendance sera réalisée par l'équipe d'Elysis. Les soins de base et médicaux sont exécutés selon le plan assurance dépendance de prise en charge. Si aucun plan n'est en cours, Elysis se chargera d'en faire la demande.

À l'admission, l'état de santé du résident est évalué par l'équipe multidisciplinaire. La prise en charge du résident débute dès le premier jour dans la maison.

Le jour-même, et en cas de besoin, une commande de médicaments sera faite en urgence.

ARTICLE 2.2. PIÈCES À FOURNIR ET DÉMARCHES À REMPLIR

Article 2.2.1 Avant l'admission

- Copie de la carte de la Caisse Nationale de Santé (CNS)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- L'ordre de domiciliation rempli et signé
- Aucun dépôt de garantie n'est requis.
- La 1^{ère} facture est à payer avant l'admission.
- L'inventaire du linge personnel sera réalisé par le résident et/ou un proche.
- L'état des lieux de la chambre sera réalisé en présence du résident et/ou d'un proche, le cas échéant du/de la responsable de l'étage.
- Des frais de dossier à hauteur de 400,- € sont demandés pour l'ouverture et la constitution du dossier.
- Directives anticipées, volonté présumée ou disposition de fin de vie.

Article 2.2.2. Le jour de l'admission

- La fiche de renseignements concernant les données personnelles,
- Le rapport médical rempli par le médecin traitant,
- La copie de la mise sous tutelle si le/la résident est concerné(e).

Article 3

Au cas où le résident n'aurait encore pas fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'assurance dépendance, Elysis accepte de reporter la rémunération de ses services d'aides et de soins jusqu'au versement rétroactif de la contribution de l'assurance dépendance. Pour le cas où l'évaluation réalisée par Elysis n'atteindrait pas le seuil de _____ heures, une facture sera établie couvrant le seuil constaté par Elysis et le minimum des _____ heures requis par provision, ceci jusqu'à la notification de la décision définitive de la CNS. Un décompte sera effectué après la réception de celle-ci.

Article 4

Au cas où le résident ne bénéficierait pas d'une prise en charge par l'assurance dépendance, la différence viendrait s'ajouter au prix de pension (annexe 9).

Ce montant est adapté à l'évolution du taux-horaire pour les soins en établissement dispensés dans le cadre de l'assurance dépendance.

Article 5

En cas d'absence temporaire pour raisons personnelles, Elysis ou l'un des proches du résident pourra organiser son retour à domicile via un réseau de soins. Elysis pourra également s'assurer de la continuité des aides et des soins par ce même réseau sur le territoire luxembourgeois.

CHAPITRE 2 L'HÉBERGEMENT

Article 6

Elysis héberge le résident dans **la chambre individuelle/suite** _____, **située au** _____ **étage.**

Le résident a un accès libre aux parties communes situées à l'étage et au rez-de-jardin. Pour le cas où l'état de santé du résident connaîtrait un changement important, Elysis se réserve le droit de l'héberger dans une autre chambre, située à un autre étage, dans le souci d'adaptation de sa prise en charge.

Article 7

Le résident verse à Elysis un prix de pension mensuel s'élevant à _____ €.

Lors de l'entrée du résident, le mois en cours est facturé en prorata des jours de séjour.

En cas de sortie ou d'hospitalisation, le prix de pension reste inchangé.

Article 8

Le prix de pension comprend :

- les énergies (électricité, chauffage ...) et eau,
- le raccordement au réseau TV (hors décodeur),
- le nettoyage de la chambre,
- les repas : petits-déjeuners, déjeuners, goûters et dîners (hors Carte gourmande),
- la fourniture et l'entretien de tout linge de maison (draps, couette, serviettes, draps de bain...),
- le lavage des vêtements personnels hors nettoyage à sec,
- l'équipement de la chambre par un lit médicalisé et matelas adapté, un serveur ainsi que des rideaux.
- l'assurance responsabilité civile privée,
- l'accès internet via WiFi,
- le coffre-fort

Article 9

Le prix de pension ne comprend pas :

Il est renvoyé aux annexes 1 et 2 pour tous les services et options n'étant compris dans le prix, à savoir :

- le déménagement
- le support technique facturé par tranche de trente minutes et toute demi-heure entamée
- la location de meubles (selon disponibilité)
- l'accompagnement des résidents à l'extérieur d'Elysis pour rendez-vous médical
- les boissons en extra
- la pharmacie y compris la blistérisation
- les services de coiffure et de pédicure
- le nettoyage à sec
- l'abonnement téléphonique
- le parking et la carte d'accès
- le décodeur TV Eltrona et son installation
- le réfrigérateur

Ces prestations seront ajoutées sur la facture du mois.

Article 10

Elysis peut si nécessaire organiser le déménagement du mobilier personnel du résident via une société sous-traitante. Ce service est facturé à un tarif forfaitaire.

Elysis peut également équiper la chambre du résident en mobilier, à raison d'un paiement unique et selon disponibilité. Les meubles sont les suivants :

- un fauteuil et une chaise
- un secrétaire et un chevet
- une télévision et un meuble support
- une lampe sur pied

Article 11 Tarifs

Ces prix, y compris le prix de pension mensuel, sont adaptés :

- à l'évolution de l'indice des prix telle qu'elle est appliquée aux salaires et traitements ;
- aux variations importantes des prix des fournisseurs et prestataires d'Elysis suite notamment à des modifications légales, réglementaires ou conventionnelles.

Article 12

Elysis établit une facture mensuelle détaillée. Pour garantir tout paiement, le résident souscrit un ordre de domiciliation bancaire et s'engage à en garantir la disponibilité et l'approvisionnement.

Article 13 Sécurité

ARTICLE 13.1. LA SÉCURITÉ DU RÉSIDENT

- Elysis met à disposition de tout résident donnant son accord en ce sens, un bracelet-alarme permettant de faire appel à tout moment, et en cas de besoin, au personnel soignant. Ce bracelet fait également office pour nos résidents de clé leur assurant un accès individualisé à leur chambre, leur permettant ainsi de préserver leur intimité et d'assurer leurs biens matériels.
- Une montre anti-fugue peut être installée en cas de risque élevé.
- Des tapis détecteurs de mobilité peuvent être installés au sol pour surveiller les résidents à risque de chute élevé.
- L'utilisation de briquets, allumettes, bougies, couvertures chauffantes, chauffage d'appoint, micro-ondes, bouilloire et autres appareils de ce type est strictement interdite.
- Les appareils électriques privés ainsi que les multiprises doivent répondre aux normes actuelles pour pouvoir être utilisés. Une autorisation préalable est à faire auprès d'Elysis pour tout équipement électrique supplémentaire.
- Aucune installation électrique existante ne peut être modifiée.
- Il est interdit de détenir une arme blanche ou une arme à feu.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs.
- L'ensemble du matériel utilisé pour les soins des résidents bénéficie d'une maintenance et de contrôles de sécurité réguliers.

Article 14

Effets et objets personnels du résident

ARTICLE 14.1.

Pour vivre pleinement son séjour à Elysis, le résident est libre de se vêtir comme il le souhaite à adapter en fonction des saisons : vêtements de sport, amples et souples, chaussures aisées à lacets, vêtements chauds et de pluie pratiques, gants et bonnet en saison froide, en saison chaude, casquette, lunettes de soleil...

ARTICLE 14.2.

Le résident effectue avec une personne de son choix et un représentant d'Elysis, un inventaire de ses objets personnels à son admission (voir annexe 4).

Le port de bijoux ou d'objets de valeur n'est pas conseillé, mais n'est pas interdit. Elysis mettra tout en œuvre pour éviter les pertes et les vols mais ne peut les garantir et en décline donc toute responsabilité.

À cet effet, Elysis recommande l'utilisation du coffre-fort.

En cas de sortie pour hospitalisation ou vacances, il est conseillé au résident de confier les objets de valeur à un proche ou le cas échéant, au chef de service qui les mettra en lieu sûr.

Elysis décline toute responsabilité en cas de vol sans effraction ou de perte des bijoux, des espèces ou d'autres objets personnels du résident.

ARTICLE 14.3.

Le résident déclare avoir pris connaissance des lieux et de l'état des lieux (voir annexe 5) et les accepte sans réserve. Il s'engage à rendre les biens mis à disposition dans l'état reçu, excepté pour ce qui a péri ou a été dégradé par vétusté ou cas de force majeure. L'état des lieux effectué en présence du résident et/ou d'un proche, ainsi que d'un responsable de l'équipe dirigeante, lors de l'admission, est refait également à la sortie. Tout dégât constaté, et relevant du résident ou de ses proches/sa famille, sera réparé aux frais du résident.

Article 15 Assurance

ARTICLE 15.1.

Elysis a conclu une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels causés au résident.

De son côté, le résident reconnaît à Elysis le droit de recours en réparation de tous dommages causés par lui-même. À ce titre, Elysis souscrit, pour le résident, à une assurance de responsabilité civile privée. La prime d'assurance est prise en charge par Elysis.

ARTICLE 15.2.

L'assurance Elysis prend en compte les éventuels dégâts vestimentaires, dans la mesure où les proches/la famille ont correctement effectué l'inventaire du linge et sa mise à jour en donnant des consignes précises et non contradictoires à l'entrée du résident.

Article 16 Respect de la vie privée

ARTICLE 16.1.

Elysis s'engage à respecter la vie privée des résidents et à n'imposer à ceux-ci aucun choix à caractère commercial, culturel, idéologique, philosophique ou religieux.

La chambre du résident est son domaine privé. La chambre est meublée, en dehors du lit, par les meubles personnels du résident. Celui-ci en a la propriété, et en cas de panne ou casse, il en assure la réparation et les frais qui en découlent.

ARTICLE 16.2.

Elysis s'engage à la discrétion de son personnel soumis au secret professionnel. En matière de protection des données, Elysis s'engage à ne collecter que les données nécessaires et s'engage à une utilisation loyale de ces données n'excédant pas les besoins, et cela conformément aux dispositions du Règlement Général de la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

Elysis assure la confidentialité et la sécurité de ces données. Le résident accepte la collecte et l'enregistrement de données à caractère personnel pour les besoins du prestataire et cela dans le cadre nécessaire du traitement de celles-ci.

Article 16.3

Le résident ou son représentant légal autorise/n'autorise pas (rayer ce qui ne convient pas) Elysis à utiliser son image (notamment de photos prises lors d'évènements organisés par Elysis, dessins effectués ou tous autres) à des fins de publication, notamment sur son site Internet, de brochures de présentation et tout autre support de communication, publication qui ne saurait être faite que dans le respect absolu de la personne du résident.

Ces publications ont pour seul objectif la promotion de la qualité des services d'Elysis. Il est de plus et comme évoqué précédemment porté une attention particulière à la valorisation et à la dignité de nos résidents dans la diffusion des photos ou vidéos.

Dans le cadre de la communication de nos maisons, la prise de photos de résidents ayant donné leur accord pour la diffusion de leur image sera inhéremment privilégiée.

Article 17 Prestations et services

La production de repas est réalisée sur place dans chaque établissement par un prestataire externe.

Un buffet petit-déjeuner, un déjeuner, une collation et un dîner sont quotidiennement proposés aux résidents.

Un repas par jour minimum est servi chaud.

Les menus sont choisis avec le résident en fonction de ses préférences.

Une attention particulière est portée à la texture afin de répondre aux besoins de chaque personne, aux problèmes de mastication, de déglutition et d'apraxie et/ou agnosie.

ARTICLE 17.1. Service nettoyage et blanchisserie

Services nettoyage des locaux

Elysis veille à la bonne tenue de ses locaux. L'entretien et le nettoyage sont externalisés.

Les espaces communs, les chambres individuelles des résidents sont entretenus par du personnel qualifié sous la responsabilité d'une gouvernante.

Services blanchisserie

Le service de blanchisserie est installé au sein d'Elysis.

Il gère le nettoyage et repassage du linge personnel des résidents.

Le service de nettoyage à sec est externalisé, il prend en charge le nettoyage du linge délicat. Le service de nettoyage à sec ne fait pas partie du prix de pension, ce service est facturé sur la facture mensuelle du résident.

Article 18 Service d'aide et de soins

Elysis assure une permanence médicale et infirmière 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations des patients, le résident a le droit de choisir librement pour tous les actes médicaux prestés à l'intérieur des maisons de soins d'Elysis son médecin traitant parmi les médecins agréés par Elysis.

L'équipe de soins assure la surveillance et le suivi des soins et prend en charge la préparation et la distribution des médicaments.

Le résident est tenu d'acquitter les consultations ainsi que les coûts des frais pharmaceutiques ainsi que ceux liés aux prothèses dentaires.

Une permanence médicale jour et nuit est prévue avec tous les médecins agréés. Une permanence de garde sera assurée selon la convention conclue entre Elysis et les médecins agréés. L'infirmier/ière joint le médecin en cas de besoin.

En cas d'urgence, le médecin agréé peut décider, après avoir consulté le résident ou le proche désigné/la famille de le transférer à l'hôpital de garde, disposant d'investigations et de soins nécessaires.

Le personnel d'Elysis est formé aux soins de premier secours, ce qui leur permet d'intervenir en cas d'urgence médicale.

L'accompagnement des résidents lors de leurs visites médicales, à l'extérieur d'Elysis, est assuré par du personnel formé aux premiers secours et sensibilisé aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Elysis dispose du matériel et de l'équipement de soins et de diagnostic approprié pour permettre aux professionnels de dispenser des soins adaptés aux besoins des résidents.

Elysis dispose du matériel et de l'équipement de soins et de diagnostic approprié pour permettre aux professionnels de gérer une situation d'urgence.

Elysis dispose d'un dépôt de médicaments nécessaire aux situations d'urgence et qui est à disposition des médecins.

Article 19

ARTICLE 19.1. SERVICES D'ANIMATION ET DE VIE SOCIALE

Un programme d'activités est organisé et planifié chaque semaine. Le programme d'activités s'établit en fonction des projets individualisés coordonnés à l'organisation en place.

Une équipe multidisciplinaire, composée d'éducatrices, d'ergothérapeutes, de masseurs-kinésithérapeutes, d'infirmiers, d'aides-soignants et d'une psychologue assure la prise en charge adaptée aux résidents.

ARTICLE 19.2. PROJET INDIVIDUALISÉ DE PRISE EN CHARGE

À l'admission du résident, un encadrement individualisé est organisé.

Chaque résident a son référent.

Elysis s'engage à proposer un projet individualisé de prise en charge sociale, thérapeutique, de soutien et d'accompagnement, adapté aux besoins évalués du résident (santé, bien-être, relation sociale, relation affective, plaisirs de la vie quotidienne, satisfaction du lieu de vie, revalorisation personnelle, maintien des capacités motrices, cognitives et intellectuelles).

Ce projet individualisé, établi en référence au projet d'établissement, s'appuie sur les attentes du résident et, éventuellement, de ses proches/de sa famille, auprès duquel/desquels le projet sera présenté pour information, pour obtenir l'accord et la participation active à la réalisation de celui-ci.

Elysis s'engage à respecter le résident en tant que sujet de droit et à l'accompagner pour atteindre les objectifs fixés par le projet individualisé de prise en charge. Celui-ci sera réactualisé aussi souvent que nécessaire.

Le projet de vie est établi ensemble avec le résident.

ARTICLE 19.3. ENGAGEMENT DU RÉSIDENT

- Le résident s'engage à participer, selon ses possibilités, aux activités proposées dans le respect de son projet individualisé.
- Il accepte d'être accompagné par des référents tout au long de son parcours.
- Il accepte le principe de l'évaluation de ses acquis et de ses besoins.
- Il accepte les règles énoncées par le règlement de fonctionnement.
- Cependant, il a également le droit de refuser librement des soins ou des activités à sa demande.

ARTICLE 19.4. RESPECT DES HORAIRES D'ACTIVITÉS

Les horaires des activités sont les suivants :

- L'accompagnement aux petits-déjeuners par l'équipe éducative et soignante s'effectue du lundi au dimanche, de 8h00 à 10h00 ;
- Les ateliers collectifs s'effectuent du lundi au samedi, de 10h00 à 12h00 le matin, de 14h15 à 15h45 et de 16h00 à 18h00 l'après-midi ; les AAI s'effectuent du lundi au samedi par l'équipe thérapeutique (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, éducateurs et psychologue) selon un planning défini.
- L'accompagnement aux repas thérapeutiques s'effectue de 12h00 à 13h00.

D'autres plages-horaires pour des activités événementielles sont annoncées par affichage aux étages, dans les ascenseurs et information aux proches et aux familles par des affiches à la réception.

Il est demandé aux résidents et à leurs proches et famille de respecter le bon déroulement de ces activités.

ARTICLE 19.5.
RESPECT DES HORAIRES
DES THÉRAPIES INDIVIDUELLES

À condition d'être informés au préalable, les visiteurs s'engagent à respecter le bon déroulement des prises en charge des thérapies individuelles mises en place.

Article 20 Condition de transfert du résident d'un logement à un autre

ARTICLE 20.1.

En cas de transfert dans la même structure pour une autre chambre, Elysis prend en charge ce transfert.

ARTICLE 20.2

En cas de transfert vers un autre site Elysis, le déménagement des meubles sera à charge du résident.

Elysis prend en charge la réfection de la chambre.

Article 21 Fin du contrat d'hébergement

ARTICLE 21.1.

Le contrat d'hébergement prend fin de plein droit le jour du décès du résident ou le jour où le résident quitte Elysis pour une autre raison.

ARTICLE 21.2.

Le contrat d'hébergement peut être résilié par le résident ou son représentant légal avec un préavis d'un mois. La chambre devra être libérée à la fin de celui-ci. La facture de sortie comprendra le prix de pension jusqu'à la fin du préavis.

Si la chambre n'est pas libérée à la fin du préavis, le prix de pension sera facturé mensuellement et cela pour chaque mois entamé.

Elysis peut résilier le contrat d'hébergement en cas de retrait de l'ordre de domiciliation, de non alimentation du compte

En outre Elysis peut résilier le contrat d'hébergement en cas de non-respect par le résident des conventions et règlements en vigueur au sein de notre structure d'hébergement pour personnes âgées.

ARTICLE 21.3.

En cas de décès du résident, Elysis met en compte un complément au prix de pension équivalent à un mois, régularisé lors de la facture de sortie pour réfection de la chambre.

ARTICLE 21.4.

Dans les huit jours ouvrables suivant la fin du contrat d'hébergement et pour le cas où le résident ou son représentant légal ne l'aurait pas déjà fait, Elysis déplace le mobilier du résident vers un entrepôt interne. Il y est tenu à la disposition du résident ou de ses ayants-droit pendant un délai de dix jours.

En cas de décès du résident, Elysis remet valablement, contre signature d'un accusé de réception, les biens appartenant au résident à ses représentants légaux, héritiers ou ayants-droit.

En cas de pluralité d'héritiers Elysis est valablement libérée à l'égard de tous les héritiers ou ayants-droit par la remise des biens à un héritier ou ayant droit qui justifie d'un mandat des autres héritiers.

Tous les frais en relation avec la libération de la chambre, la garde des meubles et des objets personnels, le déménagement, le recyclage etc. sont à charge du résident et/ou de ses ayants-droit.

Elysis soumettra un décompte aux ayants-droits

lesquels devront récupérer les biens du défunt dans un délai de dix jours après le décès.

Si les biens du résident n'ont pas été enlevés dans les dix jours à dater de sa sortie, Elysis est autorisée à disposer des meubles au mieux de l'intérêt de la succession.

Article 22

Toute modification ou complément au présent contrat d'hébergement doit faire l'objet d'un avenant signé en bonne et due forme par toutes les parties.

Les annexes font parties intégrantes du présent contrat d'hébergement,

Le présent contrat d'hébergement est soumis aux dispositions légales du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est établi en autant d'exemplaires que de parties, toutes les pages et annexes étant paraphées et la dernière dûment signée.

Luxembourg, le _____

Elysis a.s.b.l.

Le résident ou son représentant

Chargé(e) de direction

Règlement d'Ordre Interne

à destination des résidents et des visiteurs

PRÉAMBULE

Ce règlement complète le contrat d'hébergement et fixe les droits et devoirs des résidents au sein de la collectivité.

La liberté de chacun s'arrêtant là où commence celle du voisin.

ARTICLE 1 CIRCULATION AUTOUR ET DANS L'IMMEUBLE

Afin de garantir la sécurité de ses résidents, Elysis a mis en place un registre de sécurité qui gère les entrées et les sorties des visiteurs. Ce registre est tenu par le personnel de la réception.

Dès lors, les visiteurs sont invités à décliner leur identité lors de leur première visite et ce jusqu'à ce que le personnel de la réception les connaisse.

La liste des résidents est actualisée à chaque arrivée et chaque départ.

Les parkings ne peuvent servir qu'au stationnement des véhicules.

Il est interdit de stationner devant la porte d'entrée, sauf pour déposer une personne en perte d'autonomie.

Les aires de livraison doivent rester libres.

Il est demandé aux automobilistes utilisant le parking de rouler au pas et d'être particulièrement vigilants les jours de pluie, car le sol peut être glissant.

Les utilisateurs du parking souterrain doivent veiller lors de l'entrée dans le parking, qu'aucune autre personne ne profite de l'ouverture pour s'introduire dans le parking.

ARTICLE 2 SÉCURITÉ DU BÂTIMENT

2.1 Chambres

Pour des raisons de sécurité, les fenêtres ne s'ouvrent pas en grand. Elles ne fonctionnent qu'en ouverture dite à soufflet, celle-ci se faisant vers l'intérieur sur un axe horizontal sur sa partie basse, ce qui permet d'entrebâiller la fenêtre sur sa partie haute. L'accès aux logements (Chambre simple ou Suite) se fait uniquement via un badge nominatif. La lecture de celui-ci sur la poignée en permet l'ouverture. Cet outil permet une traçabilité et une sécurisation optimales des espaces personnels.

2.2 Alarme incendie

La maison est équipée d'un dispositif de détection d'incendie, répondant aux normes en vigueur.

L'ensemble du personnel est formé aux procédures à suivre en cas d'alerte incendie et les résidents et visiteurs sont appelés à suivre les consignes qu'ils leur sont données en cas d'alerte.

2.3 Maintenance

Des contrôles et des maintenances des différentes installations techniques du bâtiment sont effectuées régulièrement par un personnel qualifié.

Ces contrôles et maintenances peuvent vous perturber temporairement, mais ceux-ci ne sont faits que pour la sécurité du bâtiment et de ses occupants.

Lors des interventions, le personnel extérieur s'inscrit sur le registre à l'accueil et reçoit une carte d'accès pour la durée de son intervention. Il est pris en charge et accompagné par le gestionnaire technique d'Elysis.

ARTICLE 3 HYGIENE

3.1 Hygiène corporelle

L'établissement est un lieu de vie mais aussi de soins. Il est donc demandé à ceux qui y viennent, de respecter les règles d'hygiène et de s'abstenir de toute visite s'ils sont porteurs de maladies ou d'infections contagieuses.

Dans le cas d'un isolement d'un résident, il est demandé aux visiteurs de contacter l'équipe soignante afin d'être guidé dans la procédure à suivre.

Dans ce cas, la visite d'enfants est interdite.

3.2 Hygiène alimentaire

Elysis assure l'hygiène de la restauration par l'application des normes en vigueur – HACCP. (Hazard Analysis Critical Control Point).

Des contrôles réguliers sont effectués afin d'éviter toute infection alimentaire.

Afin de limiter les risques, les dates limites de conservation des aliments amenés de l'extérieur doivent être respectées. À cet effet, les produits alimentaires doivent être conservés dans leur emballage d'origine.

Les produits alimentaires frais ne peuvent être stockés dans la chambre si le résident n'a pas la possibilité de les mettre dans un petit réfrigérateur individuel placé en chambre.

Il ne peut être apporté d'aliments destinés à être partagés entre résidents, proches et familles, personnel sauf préparation type gâteau, cuit au four.

3.3 Hygiène des locaux

Elysis, par les moyens mis à disposition, maintient la bonne hygiène des chambres et des locaux communs. Il est demandé au résident et à ses proches/sa famille d'accepter la présence du personnel lors du nettoyage des chambres.

Le rangement du linge est fait par le personnel soignant d'Elysis, y compris le rangement de l'armoire. Nous vous demandons donc de le respecter.

Si le résident ne souhaite pas que le personnel d'Elysis s'en charge, il est invité à le faire savoir.

3.4 Hygiène de vos petits compagnons

Les animaux domestiques sont acceptés lorsqu'ils viennent uniquement en visite avec un proche ou un membre de la famille. Ils restent néanmoins sous la responsabilité de leur propriétaire et en cas de dégâts occasionnés, Elysis se retournera vers le propriétaire de l'animal.

Dans un souci d'hygiène, le propriétaire de l'animal ramassera les déjections et utilisera les distributeurs mis à cet effet à l'entrée du bâtiment et dans le jardin.

À l'étage, le propriétaire de l'animal tiendra l'animal en laisse.

3.5 L'élimination des déchets

L'élimination des déchets se fait quotidiennement.

Elysis a à cœur de respecter autant que possible l'environnement et nous avons obtenu le label SuperDrecksKëscht. Des poubelles permettant le tri sélectif se trouvent à chaque étage et au rez-de-chaussée près de la réception.

Il est donc demandé aux résidents et à leurs visiteurs de ne rien jeter dans les toilettes, ni dans les lavabos, mais d'utiliser les poubelles de la salle de bain, le personnel fera le tri. Le résident pourra aussi demander au personnel l'accès aux poubelles de tri.

ARTICLE 4 COMMANDES DES REPAS VISITEURS

Les visiteurs sont les bienvenus pour participer aux repas avec leurs proches/leur famille.

Les commandes sont à faire la veille même pour le menu du jour.

Les Cartes gourmandes sont à commander 72h à l'avance auprès du responsable. Vous avez ainsi la possibilité de fêter un évènement avec vos proches, les membres de votre famille...

ARTICLE 5 PERSONNE DE COMPAGNIE OU GOUVERNANT(E)

La présence d'une personne de compagnie ou d'un(e) gouvernant(e) est autorisée par Elysis.

Le résident informera Elysis et présentera à cet effet cette personne de compagnie/cet(te) gouvernant(e) à la direction et au responsable de l'étage.

Cette personne sera tenue au respect du présent règlement intérieur et ne devra pas s'occuper des autres résidents. Elle ne devra aucunement intervenir dans la prise en charge médicale.

Elle veillera au respect et à la discrétion par rapport à ce qu'elle pourrait connaître des autres résidents ou proches et familles.

ARTICLE 6 RÈGLES DE VIVRE-ENSEMBLE

Nous portons une attention particulière à la dignité et au respect de chacune et de chacun. Sont rappelées les règles d'usage pour une vie en collectivité dans laquelle chaque résident est pleinement respecté. Tout comportement et/ou propos déplacé, irrespectueux ou malveillant portant atteinte à l'intégrité et à la dignité d'une autre personne sera signalé à la direction et pourra mener jusqu'à la rupture du contrat.

Elysis peut ainsi résilier de façon unilatérale le contrat d'hébergement en cas de non-respect des règles citées.

ARTICLE 7 OBSERVATIONS, PLAINTES, RÉCLAMATIONS

Afin d'optimiser une qualité de vie exemplaire au sein d'Elysis, le résident pourra formuler oralement ou par écrit des observations et suggestions ou plaintes à l'attention de la direction.

Il pourra également rapporter oralement des faits de dysfonctionnements ou d'insatisfactions au soignant-référent ou au responsable de l'étage. Cette personne enregistrera la plainte ou la réclamation et la fera suivre à la direction.

De plus, des fiches de plainte sont disponibles au secrétariat et la boîte aux lettres se trouve au rez-de-chaussée.

La direction réservera une suite à vos observations, plaintes et réclamations afin de garantir au résident une prise en charge optimale.

Une permanence des chargés de direction a lieu chaque semaine.

Approuvé par le Conseil
d'Administration
Le 02 mai 2024

Règlement d'ordre interne

à destination des collaborateurs

Le règlement intérieur en vigueur a été approuvé à la fois par la délégation du personnel et par la direction générale d'Elysis. Cette démarche garantit une concertation et une validation mutuelle des règles et des procédures internes, assurant ainsi un cadre de travail harmonieux pour l'ensemble des collaborateurs. Il est mis en œuvre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre établissement de soins, y compris pendant les missions professionnelles des collaborateurs. Il définit les règles et les normes de conduite à respecter au sein de notre institution dans le but de favoriser un environnement professionnel harmonieux et efficace. Chaque salarié est tenu de consulter toutes les prescriptions du règlement intérieur, lequel lui est remis à son embauche, conformément aux dispositions de son contrat de travail, et de s'y conformer.

Notre règlement intérieur, en accord avec la Convention collective du Secteur d'Aide et Soins, établit les règles concernant les conditions de travail, les devoirs, les restrictions et les mesures disciplinaires applicables à tout le personnel, y compris les stagiaires. Il établit également les règles de conduite à respecter par les collaborateurs, incluant les directives. Ces règles sont mises en place afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation de nos services de soins, de garantir le respect des normes et des procédures établies, de protéger les intérêts des parties impliquées (collaborateur, résident, proches et familles),

d'éviter d'éventuels litiges, de promouvoir une culture d'entreprise positive, de prévenir les comportements à risque et de renforcer la confiance entre les collaborateurs.

L'application de toutes les modalités de notre règlement intérieur est encadrée par des principes éthiques et de déontologie propres à notre secteur d'activité. Ces principes ont pour objectif d'encourager des comportements responsables, respectueux et professionnels, tout en garantissant la transparence, l'intégrité et l'équité dans les interactions professionnelles, de garantir la confidentialité des informations sensibles et de prévenir tout conflit d'intérêts ou toute forme de discrimination.

Le règlement intérieur actuel est composé de 20 articles abordant divers sujets tels que le respect, le secret professionnel, la sécurité, le vol, la consommation d'alcool et de drogue, les horaires de travail, les absences, les congés, le harcèlement, la tenue vestimentaire, l'utilisation des équipements et des outils de travail, la protection des données personnelles, la discipline, ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles.

En cas de manquement aux prescriptions du règlement intérieur, le salarié est passible de sanctions disciplinaires.

Droits et obligations du résident et des visiteurs

À destination des résidents et de leurs proches

Charte des droits de nos résidents

- Chaque résident a droit à tous les soins que nécessite son état de santé, quelle que puisse être son évolution.
- Chaque résident a droit au maintien de son autonomie.
- Chaque résident a droit aux moyens techniques utiles à sa mobilité.
- Chaque résident a droit aux attentions quotidiennes préservant son intégrité physique.
- Chaque résident a droit à ce que la manière de dispenser les soins et services respecte sa dignité.
- Chaque résident a droit à l'intimité dans la sphère privée qu'est sa chambre.
- Chaque résident a droit au contact avec ses proches que nous accueillons à toute heure.
- Chaque résident a droit au respect de ses convictions philosophiques, religieuses et politiques.
- Chaque résident a droit au respect de ses habitudes de vie, en rapport avec son vécu.
- Tous ces droits trouvent leur limite dans l'exercice paisible des mêmes droits par les autres résidents.

La bientraitance fait partie de notre éthique professionnelle, à savoir le respect, la dimension humaine, l'écoute, l'attention accordée à chacun.

Elysis s'est donné les moyens d'atteindre ses objectifs par la qualification et l'effectif de son personnel.

Règles de vie de l'accompagnant ou visiteur

1. Horaire :

L'établissement est accessible en accès libre pendant les heures d'ouverture du secrétariat, de 7h30 à 18h00. En dehors de ces heures, veuillez utiliser votre badge d'accès ou utiliser l'interphone situé à gauche du sas d'entrée. Nous comptons sur votre compréhension afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des services et pour informer les équipes de votre présence lors des visites en dehors des heures d'ouverture de la réception.

2. Respect des règles d'hygiène et de prévention :

Afin de garantir la sécurité de tous, veuillez-vous référer aux règles d'hygiène et de prévention disponibles selon les besoins de prise en charge. En cas d'affection avérée ou suspectée, veuillez limiter vos visites ou vous munir de matériel de protection, notamment un masque sur le nez et la bouche, de type chirurgical ou de préférence FFP2.

3. Respect et courtoisie :

Le respect ainsi qu'un comportement bienveillant et courtois envers tous les usagers ou collaborateurs présents dans l'établissement sont requis. Une tenue et un comportement corrects sont également attendus.

Protection des données personnelles

4. Politique de confidentialité :

En tant qu'accompagnant ou visiteur, nous vous rappelons de respecter la confidentialité des informations personnelles ou médicales des autres résidents ou usagers de l'établissement.

5. Espace commun et matériel mis à disposition :

Veillez veiller au maintien de l'intégrité des locaux et du matériel mis à votre disposition dans les espaces communs ou privés de l'établissement.

6. Animaux :

Nos amis les animaux sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse et à jour au niveau des réglementations vaccinales et parasitaires.

7. Médicaments :

L'introduction de toute thérapeutique est soumise à la validation du médecin traitant. L'importation de médicaments non prescrits est interdite. Veuillez contacter l'équipe soignante pour toute information complémentaire.

8. Aliments périssable et boisson alcoolisée :

Pour des raisons d'hygiène et de conservation optimales, veuillez-vous rapprocher de l'équipe soignante afin d'assurer un stockage et une mise à disposition adaptés des aliments périssables en chambre.

La consommation d'alcool pouvant interagir négativement avec les thérapies en cours, nous vous remercions de faire preuve de réserve et de discernement.

9. Tabagisme :

En dehors des espaces fumeurs spécifiquement identifiés, il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'ensemble de l'enceinte intérieure et extérieure du bâtiment.

Nos missions d'assistance, d'aide et de soins à la personne exigent le traitement de données dont nombre d'entre elles revêtent un caractère personnel.

La protection et la confidentialité de ces données personnelles constituant pour Elysis un axe fondamental de son activité, les procédures mises en place assurent que celles-ci soient uniquement accessibles et traitées par les membres du personnel les nécessitant dans le cadre du bon exercice de leurs missions. Le personnel fait également l'objet d'une sensibilisation constante à la nécessaire confidentialité des données.

Bien entendu, l'ensemble des données sont traitées en conformité avec le cadre législatif en vigueur concernant la protection des données et de la vie privée, au premier rang duquel figurent les normes définies par le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679, lesquelles se déclinent comme suit :

- Principe de finalité : le responsable d'un fichier ne peut enregistrer et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un but bien précis, légal et légitime.
- Principe de proportionnalité et de pertinence : les informations enregistrées doivent être pertinentes et strictement nécessaires au regard de la finalité du fichier.
- Principe de durée de conservation limitée : Chaque type de données n'est conservé que dans la limite des obligations /délais de rétention définis par la loi.
- Principe de sécurité et de confidentialité : l'accès aux données n'est rendu possible qu'aux catégories du personnel habilité.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée, notamment au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès : Vous avez le droit d'obtenir la confirmation d'Elysis qu'il traite vos données à caractère personnel et d'obtenir une copie de ces données.
- Droit de rectification : Vous pouvez demander la rectification de vos données erronées ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : Vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel dans les limites et les conditions législatives et réglementaires en vigueur.
- Droit à la limitation du traitement : Vous pouvez demander à Elysis de limiter certains traitements effectués sur vos données à caractère personnel. Ce droit existe uniquement dans les cas suivants :
 - Lorsque vous contestez l'exactitude de vos données, pendant la durée nécessaire permettant à Elysis de vérifier l'exactitude des données.
 - Lorsque Elysis n'a plus besoin de vos données à caractère personnel mais que celles-ci vous sont nécessaires pour la
 - constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- Droit d'introduire une réclamation : Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données. Au Luxembourg, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale sur la Protection des Données (CNPD).
- La présente notice est susceptible d'être mise à jour régulièrement en fonction des modifications législatives et réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel. Les principes énoncés dans cette notice d'information sont fondés sur la réglementation et les lois européennes et luxembourgeoises en vigueur à la date de sa publication. Ils pourront faire l'objet d'adaptations ultérieures, afin de suivre les modifications réglementaires et légales.
- Si vous avez des questions relatives à la présente notice d'information ou concernant vos données à caractère personnel ou si vous voulez exercer vos droits, vous pouvez contacter M. Nikolas Lenoir, Délégué à la Protection des données personnels par courriel : nikolas.lenoir@elysis.lu ou courrier à son attention à l'adresse de l'un des deux sites d'Elysis.

Droits et obligations d'Elysis

À destination des résidents

(selon la loi du 24 juillet 2014)

Elysis s'engage à

- Respecter ses engagements
- Respect de la dignité et de l'intégrité : Chaque résident doit être traité avec dignité et respect. Son intégrité physique et morale doit être protégée, ainsi que ses convictions personnelles.
- Droit à l'autonomie et à la loyauté : Les résidents conservent leur autonomie et doivent être traités avec loyauté. Les décisions concernant leur soin doivent être prises en tenant compte de leurs préférences personnelles.
- Droit à la participation et à l'information : Les résidents ont le droit de recevoir toutes les informations pertinentes et correctes sur les options de soins disponibles et de participer à la prise de décision concernant leurs propres soins.
- Droit à des soins de qualité
- Confidentialité et secret professionnel : La confidentialité des informations personnelles du résident est garantie. Le personnel doit respecter le secret professionnel en toutes circonstances.
- Droit d'accès au dossier patient et aux données de santé : Les résidents ont le droit de consulter et de recevoir une copie de leur dossier médical.
- Des médecins généralistes conventionnés interviennent dans notre établissement. Nous avons choisi de collaborer avec un nombre restreint de médecins afin de faciliter la gestion quotidienne des visites, le suivi des résidents et d'optimiser la qualité des soins. Le résident est libre de choisir l'un des médecins agréés
- Droit à l'assistance et à la désignation d'une personne de confiance : Les résidents peuvent désigner une personne de confiance qui les assiste dans leurs démarches de soins et dans l'exercice de leurs droits.
- Directives anticipées : Les résidents peuvent établir des directives anticipées concernant leur traitement médical pour le cas où ils ne seraient plus en mesure d'exprimer leurs volontés.
- Droit de refuser un traitement : Chaque résident a le droit de refuser un traitement, un acte médical ou une prise en charge proposée.
- Droit à saisir le comité d'éthique
- Sortie autorisée de l'établissement : Les résidents ont le droit de sortir de l'établissement, sous réserve de l'organisation et des règles internes de sécurité.
- Droit à l'image et protection des données personnelles : Ceux-ci sont respectés conformément à la législation en vigueur.

Guide pratique

à destination des résidents et de leurs proches

VOUS ÊTES ACCUEILLI DANS UNE STRUCTURE D'HÉBERGÈMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Afin de rendre votre séjour plus facile, nous vous avons préparé ce petit guide dans lequel vous trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin.

Si tel n'était pas le cas, notre secrétariat est à votre disposition, de même que les responsables d'étages.

Si vous souhaitez rencontrer le ou la chargé(e) de direction, vous voudrez bien vous adresser à la réception afin de prendre rendez-vous.

Pour vous assurer des prestations de qualité, je suis entouré d'une équipe professionnelle motivée grâce à laquelle nos différents services peuvent fonctionner. Celle-ci est constituée des postes suivants :

- Directeur général, Chargé(e) de direction, Directeur financier et administratif, Directrice des ressources humaines
- Responsable des thérapies, Responsables des soins, Responsable de la logistique, Responsable de la communication, Référent Hygiène, Référent Qualité

Les chefs de service et leurs adjoints seront vos interlocuteurs privilégiés aux étages.

Nous travaillons avec des partenaires externes, notamment avec des sociétés de sous-traitance pour l'entretien des locaux, du bâtiment, la cuisine, la blanchisserie et le jardinage.

Vous trouverez à la fin de ce guide, le descriptif de quelques spécificités d'Elysis en matière de soins et de prise en charge.



Frédéric Piromalli
Directeur Général

Elysis-Kirchberg LUXEMBOURG

LES ACCÈS AU BÂTIMENT

L'entrée principale se fait par la **rue Joseph Leydenbach**.

La réception est ouverte de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

De 9h30 à 18h00 le samedi, le dimanche et les jours fériés.

En dehors des heures d'ouverture, les visiteurs réguliers peuvent accéder aux étages librement, sans passer par la réception, au moyen d'une carte d'accès payante aux ascenseurs. Il faudra emprunter la porte d'entrée située à côté du parking visiteur.

Les visiteurs ne possédant pas de carte d'accès, devront utiliser le parlophone à l'entrée, côté gauche et patienter quelques instants, le temps qu'un soignant vienne leur ouvrir la porte.

Vous pourrez sortir d'Elysis à n'importe quelle heure en sortant à gauche de l'ascenseur au niveau 0.

Vous trouverez quelques places de parking réservées aux visiteurs à l'extrémité du bâtiment.

L'accès au parking souterrain est réservé aux abonnés. Veuillez-vous adresser à la réception si vous souhaitez y avoir accès.

Si vous vous déplacez en bus, un arrêt est situé dans la rue Edward Steichen.

VOTRE CHAMBRE

Votre chambre est équipée d'une ligne téléphonique et d'un téléphone permettant l'accès à l'extérieur.

Vous devrez composer le 0 pour sortir, puis le numéro de votre correspondant.

Pour vous joindre, vos proches et les membres de votre famille composeront le 26 43 83, suivi du numéro de votre chambre.

L'abonnement téléphonique et les communications seront reportés sur votre facture mensuelle.

Un accès Internet gratuit est possible via WIFI.

VOS EFFETS PERSONNELS

Vos vêtements seront marqués par nos soins à votre nom et numéro de chambre.

N'oubliez pas, à chaque achat d'un nouveau vêtement, de nous le confier afin qu'il soit marqué et enregistré.

Tous les vêtements sont lavés sur place. Ceux qui ne peuvent être lavés, partiront au nettoyage à sec sur accord du résident, d'un chef de service ou de sa personne de confiance désignée.

Le nettoyage à sec sera facturé sur vos factures mensuelles.

Si vous ne souhaitez pas qu'Elysis se charge de votre linge, vous voudrez bien nous le faire savoir.

LES REPAS ET BOISSONS

Les repas sont servis à l'étage dans la salle à manger. **Le petit déjeuner** vous est proposé entre **07h30 et 10h00**. Les équipes se feront un plaisir de vous servir. **Le déjeuner se prend entre 12h00 et 13h00 et le dîner entre 18h00 et 19h00.**

Le menu du jour est affiché à l'étage.

Si vous ne souhaitez pas le menu du jour, vous pourrez choisir sur la Carte gourmande (facturé hors prix de pension) et réserver 72h à l'avance. Tout visiteur peut se joindre à vous sous condition de nous prévenir avant 09h30 le jour-même pour le repas normal.

Le goûter est servi à l'étage entre 15h30 et 16h30.

L'eau, le thé et le café sont compris dans les menus lors des repas au restaurant.

L'eau pétillante ou minérale commandée en chambre est à charge du résident et sera facturée.

Si vous voulez accompagner vos repas d'un verre de vin, nous tenons à votre disposition une large gamme de vins. Ces consommations seront facturées sur votre facture mensuelle.

Les bouteilles entamées restent à votre disposition pour les repas suivants. Veuillez passer commande auprès des hôtesses de service.

Une commission repas se réunit toutes les 3 semaines, vous pouvez y participer si vous êtes intéressés.

Le salon de thé vous accueille avec vos proches/votre famille au rez-de-jardin, avec accès direct à notre terrasse et jardin, **tous les jours selon les horaires en vigueur.**

Une large gamme de gâteaux, pâtés, glaces, boissons chaudes et froides, vous sera servie par notre personnel de service. Les consommations sont à régler directement sur place ou via facture.

Si vous souhaitez organiser une fête avec vos proches/votre famille, nous pourrions vous proposer la location d'une salle au rez-de-jardin, avec repas et service. Vous voudrez vous adresser à la personne en charge ou à la responsable d'étage.

PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Des médecins généralistes conventionnés interviennent dans notre établissement. Nous avons choisi de travailler avec un nombre restreint de médecin afin de faciliter la gestion quotidienne des visites, le suivi des résidents et d'optimiser la qualité des soins.

Une permanence médicale jour et nuit est prévue avec tous les médecins agréés. Une permanence de garde sera assurée selon la convention conclue entre Elysis et les médecins agréés. L'infirmier/ière joint le médecin en cas de besoin.

Un tour de garde est réalisé, afin d'assurer **une permanence 24h/24 et 7j/7.**

Les médecins interviennent sur demande de l'infirmier, du résident, de son représentant légal et de sa famille.

Les consultations sont facturées à l'acte et non selon un forfait hebdomadaire.

Les notes d'honoraires des médecins sont jointes aux factures mensuelles, elles sont à régler directement au médecin.

NOS AUTRES INTERVENANTS EXTERNES

Nous vous proposons pour votre confort des soins dentaires, optiques, auditifs et des soins de pédicure au sein de notre maison.

Également dans le cadre du bien-être de nos résidents nous avons à disposition un salon de coiffure et un institut de beauté, lesquels se trouvent au -1.

Tous les rendez-vous devront être pris à l'étage auprès du responsable.

COMITE DE VIE SOCIALE

Afin de contribuer au bien-vivre ensemble, une réunion est prévue tous les trimestres. Elle permet d'aborder ensemble tous les points qui touchent à la vie de l'établissement, que ce soit pour les résidents, les collaborateurs ou les proches. Vous êtes cordialement invité à vous inscrire si vous désirez y participer.

COMITE D'ETHIQUE

Chaque personne peut faire appel au comité d'éthique. Ce comité aide à réfléchir et à prendre des décisions sur les questions éthiques. Les objectifs du comité d'éthique sont les suivants : promouvoir le respect des droits des patients, Veiller à l'éthique et à la qualité des soins prodigués, Fournir des conseils éthiques aux professionnels de la santé, Évaluer et proposer des recommandations sur les dilemmes éthiques spécifiques à la gériatrie.

COMITE DE RESTAURATION

Une commission repas se réunit toutes les 3 semaines, vous pouvez y participer si vous êtes intéressés.

AUTRES SERVICES

• LE KIOSK

Le « Kiosk » est ouvert tous les jours (cf. horaire)

Cette épicerie vous propose des articles de toilette, bonbons, chocolats et autres produits.

Elysis porte une attention particulière à vous fournir tout ce dont vous avez besoin. Les achats sont payés directement ou reportés sur la facture mensuelle.

• LA VENTE DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES

Celle-ci est organisée deux fois par an au rez-de-jardin.

Vous serez prévenus à l'avance et le personnel de soins vous y accompagnera, si vous avez des besoins en vêtements et chaussures confortables et adaptés à votre handicap.

• LE MINIBUS

Un minibus de neuf places vous emmènera en balade, accompagnés par notre équipe d'éducateurs et de soignants.

Vous pourrez ainsi profiter des parcs, magasins, restaurants, musées et animations au fil des saisons. En fonction du forfait, les coûts seront facturés sur la facture mensuelle.

• LES TARIFS

Les tarifs des différents services sont repris en annexe de cette brochure (voir annexe 1).



MAISONS DE SOINS

ELYSIS

Elysis a.s.b.l.

22, rue Joseph Leydenbach

L-1947 Luxembourg

T 26 43 81

F 26 10 35 15

www.elysis.lu

info@elysis.lu

R.C.S. Luxembourg F2436



ELYSIS

LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Projet d'établissement

(Version du 10 avril 2024)

❖ Elysis asbl

1.1 Qui sommes-nous ?

L'asbl Elysis a été créée en 1998 par un groupe de personnes aux visions communes, constitué en Conseil d'administration. Les administrateurs sont tous bénévoles.

L'une des particularités d'Elysis est la garantie de soins que nous sommes les seuls à proposer au Grand-Duché du Luxembourg.

Ce concept unique permet à toute personne âgée entre **50 et 84 ans, non dépendante** au moment de la souscription, d'acheter une garantie de soins et de devenir ainsi souscripteur.

Le jour où il deviendra dépendant, le souscripteur pourra bénéficier d'une prise en charge en long séjour. Il pourra également venir en convalescence ou en chambre de vacances.

Elysis propose la garantie des meilleurs soins possibles disponibles à tout moment.

Plusieurs postulats de base sous-tendent la création d'une telle garantie :

- Tout souscripteur ne devient pas dépendant
- Les souscripteurs ne deviennent pas dépendants au même moment
- La dépendance est limitée dans le temps

1.2 Notre vision

Nous souhaitons offrir aux souscripteurs, mais aussi à toute personne dépendante non souscripteur, la possibilité de terminer sa vie de façon apaisée dans un environnement agréable où tout sera fait pour être « aux petits soins ».

La maison est certes un lieu de soins, mais aussi et surtout un lieu de vie, de liberté, apportant à la personne âgée, à ses proches et à sa famille une dimension spécifique : celle de l'ouverture et du respect de la personne.

L'objectif est d'optimiser les capacités et de satisfaire autant que possible les souhaits de nos résidents.

1.3 Nos valeurs

Nos valeurs associent l'humanité à la qualité et à l'innovation continue. Nous avons également pour credo de répondre aux besoins spécifiques de chacune et chacun de nos résidents ainsi qu'à leurs attentes individuelles en prenant en compte leur bagage linguistique et socio-culturel.

1.4 Nos missions

Nos missions sont déclinées autour de trois acteurs : les résidents, les proches/les familles et les collaborateurs.

- Les résidents : nous leur apportons une excellente qualité de soins mais aussi d'accueil afin de leur offrir la meilleure qualité de vie possible et contribuer ainsi à leur bien-être.
- Les proches et familles : nous leurs offrons aux familles un lieu ouvert 7j/7j et 24h/24h et nous restons à leur écoute afin de les associer au mieux à la vie de leur proche.
- Les collaborateurs : nous voulons fournir au personnel des conditions de travail motivantes leur permettant de mener au mieux leurs missions au service de nos hôtes :
 - Favoriser l'intégration dans le fonctionnement de la maison,
 - Créer un environnement de travail accueillant et chaleureux,
 - Développer un encadrement professionnel par la formation continue.

Pour réaliser l'ensemble de nos missions, un certain nombre de réponses a été apportée :

- Une architecture adaptée et thérapeutique,
- Des équipes composées de soignants et de thérapeutes.

Notre mission principale étant de « donner de la vie aux années et non des années à la vie ».

Depuis 2002, Elysis asbl gère une maison de soins de 133 lits au Kirchberg. Trois étages hébergent des personnes avec des dépendances physiques et deux étages sont consacrés à la prise en charge de résidents souffrant de dépendances psychiques.

Forts d'une expérience de deux décennies au Kirchberg, nous mettons notre expertise au service de la nouvelle maison de soins située à Esch-sur-Alzette.

1.5 La patientèle d'Elysis

Pour être admis comme résident, que ce soit en convalescence ou en long séjour, vous devez être en perte d'autonomie physique et/ou psychique.

La perte d'autonomie physique se traduit par des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne : déplacements, repas, toilette, habillage, etc.

La perte d'autonomie psychique se traduit par des troubles de la mémoire, des troubles de concentration, d'orientation, etc.

1.6 Les modalités d'admissions

- **Visite de préadmission**

La visite de pré admission est effectuée par le/la responsable des soins après prise de rendez-vous avec le futur résident et/ou son représentant légal.

Cette première prise de contact se fait après demande d'admission par l'assistant(e) social(e) si le futur résident est hospitalisé, ou par appel de son représentant légal par exemple.

Ce premier contact permet de faire une première évaluation de l'état de dépendance du demandeur ainsi qu'à donner les premiers éléments d'information sur la maison de soins Elysis. Lors de cette visite, le fonctionnement de notre établissement et les tarifs sont également communiqués.

- **Visite de la maison de soins**

Ceci représente la deuxième étape et il s'agit d'un moment important dans le parcours du futur résident. La décision de changement de mode de vie est difficile à envisager pour la personne âgée et son proche entourage.

Le représentant légal et/ou la famille accompagné(e) ou non du futur résident visite la maison ainsi que la chambre et/ou la suite disponible.

Cette rencontre a pour objet de renseigner le futur résident et son entourage sur le fonctionnement de la maison de soins et de l'accompagner dans les démarches administratives à entreprendre.

Si l'admission est confirmée, un rendez-vous est ensuite pris afin de signer le contrat d'hébergement.

- **Signature du contrat d'hébergement et ses annexes**

Un rendez-vous est organisé avec le secrétariat en charge des dossiers d'admission et cela, respectivement pour chacune de nos deux maisons.

Le contrat est signé, le déménagement est organisé.

Le/la chargé(e) de direction se présente lors de ce rendez-vous, si cela n'a pas pu se faire lors de la première visite de l'établissement concerné.

L'état des lieux de la chambre est réalisé par le responsable du service et la personne de confiance du résident. L'inventaire du linge du résident est réalisée avec cette même personne.

Les vêtements sont marqués au nom du résident par la blanchisserie, laquelle se chargera également de son entretien.

- **Accueil le jour de l'admission**

Elysis met tout en œuvre afin que ces premiers jours au sein de la structure se passent bien et nous avons conscience que l'accueil est un point fondamental dans la prise en charge de la personne.

Le chef de service accueille le résident ainsi que ses accompagnants et présente les membres de l'équipe soignante ainsi que les autres résidents de l'étage.

Tout est mis en œuvre afin que le nouveau résident trouve sa place le plus rapidement possible et puisse se sentir comme chez lui.

- **Premiers jours à Elysis**

Au cours de la première semaine, les habitudes de vie du résident sont collectées :

- Son mode de vie,
- Ses habitudes alimentaires,
- Ses heures de sommeil,
- Ses loisirs et ses activités.

Il choisit librement avec quel résident il souhaite partager ses repas.

Il décore et aménage sa chambre selon ses goûts.

Il s'agit pour lui d'une rupture totale et souvent brusque de son mode de vie antérieur et il est capital qu'il se sente entouré, soutenu et écouté.

Le résident reçoit le livret d'accueil ainsi que le règlement d'ordre interne afin que sa vie avec les autres résidents soit la plus sereine possible.

Le résident a le libre choix de son médecin traitant parmi les médecins conventionnés avec Elysis. (Utilisation du dossier médical informatisé, prescriptions médicales, transmissions et visite avec les infirmiers...)

1.7 L'offre de service dans le domaine de la participation de l'animation et la vie sociale

Nous offrons également la possibilité de bains thérapeutiques dans notre établissement.

Nos résidents peuvent profiter de ces bains pour se détendre et soulager les tensions musculaires, contribuant ainsi à leur bien-être général et à leur qualité de vie. Nous mettons en place des ateliers innovants avec des lunettes de réalité virtuelle, une Towertafel et une peluche Parot.

En dehors des activités quotidiennes, notre calendrier comprend également des événements spéciaux tout au long de l'année, tels que des barbecues en plein air, une Terrassenfest, le marché de Noël et des célébrations saisonnières, offrant ainsi des moments uniques et mémorables à nos résidents.

Chez Elysis, nous croyons depuis longtemps au pouvoir thérapeutique des animaux. Nous avons ainsi intégré un chien médiateur à notre équipe et nous organisons des promenades avec des compagnons fidèles en collaboration avec l'asbl "Walking Dogs". Nos résidents partent ainsi pour de belles balades en pleine nature avec des compagnons à quatre pattes.

Des ateliers de musicothérapie sont régulièrement organisée avec notre musicothérapeute diplômé. Avec son expertise, il sait apaiser les tensions et raviver les souvenirs heureux.

Nous favorisons également les échanges intergénérationnels en invitant les enfants des quartiers environnants à participer à des activités avec nos résidents, renforçant ainsi les liens communautaires et créant des souvenirs précieux. Pour ces mêmes raisons, nous envisageons aussi de favoriser les échanges entre les maisons de soins du pays.

Parallèlement, nous sommes fiers de mettre en valeur les traditions luxembourgeoises en organisant des sorties vers des lieux emblématiques du pays. Ces sorties incluent entre autres des visites aux jardins des papillons, au parc de Merl, une croisière sur le bateau Marie-Astrid, des concerts à la Philharmonie, des visites dans de nombreux musées luxembourgeois, offrant ainsi à nos résidents l'opportunité de découvrir et d'apprécier la richesse culturelle de notre pays.

Pour répondre à certains besoins, nous faisons venir régulièrement des boutiques mobiles de vêtements et de chaussures afin favoriser le libre choix et le sentiment d'autonomie.

Nous avons aussi chaque jours un kiosque proposant des savons, des parfums, les produits de soins et de toilette mais aussi des chocolats, des douceurs et des magazines. Une bibliothèque est à disposition pour le bonheur des lecteurs.

Nous organisons des événements spéciaux tout au long de l'année afin de célébrer les fêtes traditionnelles luxembourgeoises telles que la Schueberfouer et l'Octave. Ces festivités sont l'occasion pour nos résidents de participer à des activités festives et de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur communauté.

Nous collaborons avec des représentants religieux locaux afin d'organiser des services religieux et des activités spirituelles adaptées aux croyances de nos résidents, garantissant ainsi un soutien complet à leur bien-être spirituel.

Notre objectif est de créer un environnement où chaque résident peut s'épanouir pleinement en profitant d'une variété d'activités et d'événements, enrichissant leur vie quotidienne tout en mettant en valeur les traditions et la culture luxembourgeoises

- ❖ **Salle Snoezelen** : ce mot vient de la contraction de deux mots néerlandais « *Snuffelen* » et « *Doezelen* » signifiant respectivement « expérimenter » et « bien-être, douceur ». Cette salle permet la prise en charge des personnes âgées démentes grâce à un mode de communication relationnel et affectif. Les ateliers durent entre trente minutes et une heure. La séance permet à la personne de se retrouver et de développer une communication non verbale basée sur les cinq sens dans une ambiance de détente.

- ❖ **Esthétisme, confort, accueil et bien être du résident, de ses proches et de sa famille** : nous avons conçu avec nos architectes des locaux fonctionnels, agréables à vivre et permettant un confort de tous. Nous avons aussi pour exigence que nos lieux de résidence soient des lieux de vie dont le cadre est plus possible éloigné de la froideur de certains établissements hospitaliers.

- ❖ **Salles de bains thérapeutiques** : C'est un havre de paix dans lequel le résident est accueilli dans une ambiance chaleureuse. Les soins sont prestés par des kinésithérapeutes. Il s'agit d'associer les bains aux huiles essentielles avec des massages dans l'eau suivis de massages sur table. Les soins durent une heure et plusieurs programmes sont élaborés : bien-être, calmant psychologique, détente musculaire, insomnies, soins dynamisants, de peau... Les infirmiers ou soignants sont formés pour des soins de bien-être, de confort ou de détente.

- ❖ **La zoothérapie, la médiation animale à Elysis et jardin thérapeutique** : nous développons la médiation animale afin de favoriser le bien-être physique et psychologique. De manière régulière des chiens sont à Elysis pour le plaisir de nos résidents et pour un bienfait thérapeutique. Comme évoqué précédemment, nous collaborons l'asbl Walking Dogs afin de nous former auprès d'eux pour l'utilisation d'un chien comme médiateur. Nous avons aussi la chance d'avoir une équithérapeute qui pourra mettre en place un projet lié aux chevaux. Il existe aussi une grande capacité de travail thérapeutique auprès du résident. Cela peut prendre la forme de visites sur site. Ce projet est en cours de création. Afin de mener ces envies au mieux, nous créons un partenariat avec un vétérinaire afin de former nos équipes à prendre soin des animaux qui seront à Elysis.

- ❖ **L'image de soi, esthétique et socio-esthétique** : l'objectif de cette technique de soins est de prendre soin de personnes ayant une fragilité physique, ou psychologique afin de reconstruire une image de soi. L'esthétique permet aussi de se réapproprier son corps après une maladie. Regagner confiance en soi permet de reconstruire un lien social avec le monde extérieur et à terme de reconstruire une image de soi. Ce sont avec ces techniques de soins tels que le maquillage ou le massage bien-être que le résident retrouve sa dignité et sa confiance en lui. Nous offrons la possibilité d'avoir des professionnels intervenants au sein d'Elysis. Que ce soient des soins esthétiques ou un réel travail de thérapie socio-esthétique, ils permettent un accompagnement par une approche personnalisée. Nous collaborons également avec une personne du pays, intervenant déjà au sein des services hospitaliers en oncologie, et ayant aussi l'habitude des personnes plus âgées tels que nos résidents.

1.8 L'offre des aides et soins

Soins et encadrement

Le modèle de base utilisé par Elysis est celui publié par la scientifique Virginia Henderson, enseignée dans les écoles du Grand-Duché :

- Chaque être humain est un individu formé des composantes du corps et de l'esprit.
- La réponse aux fondamentaux est une réponse individuelle à chaque personne.
- La prise en charge implique le résident, les proches, la famille, son entourage au sens large et ses relations sociales.
- Les prestations auprès du résident sont effectuées telles que la personne le désire / en a besoin.

Pour ce faire, Elysis utilise les 14 besoins fondamentaux de Virginia Henderson :

- 1) Respirer normalement
- 2) Se nourrir et s'hydrater correctement
- 3) Éliminer
- 4) Se mouvoir et garder une posture adéquate
- 5) Se reposer et dormir
- 6) Choisir des vêtements adaptés, s'habiller et se déshabiller
- 7) Garder une température normale
- 8) Garder son corps propre, protéger et soigner sa peau
- 9) Éviter les risques pour soi-même et pour les autres
- 10) Communiquer, échanger ses émotions
- 11) Vivre selon ses croyances et ses valeurs
- 12) Travailler, s'occuper en vue de se réaliser
- 13) Se récréer, se divertir
- 14) Rester curieux, découvrir, apprendre pour favoriser son état de santé

Notre concept de soins est décliné en plusieurs démarches complémentaires :

- 1) La prise en charge des dépendances liées aux AEV.
- 2) La prise en charge thérapeutique et le soutien accordé par l'assurance dépendance transformés en ateliers thérapeutiques.
- 3) La réalisation de soins de kinésithérapie sur ordonnance pris en charge par l'assurance maladie.

Dès l'arrivée du résident, nous établissons un **bilan d'autonomie** et un **bilan sensoriel** afin de travailler sur ses capacités restantes.

Ces bilans sont réalisés par une **équipe multidisciplinaire** composée d'aides socio- familiales, aides-soignants, infirmiers, éducateurs, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychologue. Ils permettent la création d'un **projet de vie individualisé**

Projet de Vie Individualisé (PVI)

Il est co-construit par l'équipe multidisciplinaire avec le résident et/ou les proches/la famille. Il permet des soins personnalisés en relation avec les capacités individuelles.

Le PVI vise à personnaliser les services offerts à chaque résident en tenant compte de ses besoins, capacités et aspirations spécifiques, tout en préservant sa dignité et son bien-être.

Mise en œuvre :

- **Évaluation initiale complète** : Dès l'admission, une évaluation complète est menée en collaboration avec le résident, sa famille et notre équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé pour identifier ses besoins, préférences, capacités et objectifs.
 - **Co-Construction du Plan** : Le PVI est élaboré lors de réunions régulières impliquant le résident, ses proches, sa famille et nos professionnels de santé. Nous définissons ensemble des objectifs personnalisés et des stratégies pour les atteindre, en veillant à respecter la dignité et les choix de chaque individu.
 - **Contenu du PVI** : Il comprend un ensemble d'objectifs sur mesure, couvrant différents aspects de la vie quotidienne, notamment les activités sociales, culturelles, de soins médicaux et de bien-être, tout en garantissant le respect de la dignité de chaque résident.
 - **Participation active** : Nous encourageons activement le résident, ou son représentant en cas d'incapacité, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du PVI. Nous tenons compte de ses choix et préférences pour assurer une prise en charge respectueuse et adaptée.
 - **Suivi et réajustement** : Le PVI est un document dynamique, sujet à des réévaluations régulières pour s'adapter aux besoins changeants du résident. Nous veillons à maintenir une communication ouverte et à ajuster le plan en fonction de l'évolution des besoins et des préférences du résident, en respectant toujours ses choix.
 - **Respect de la dignité** : Nous accordons une attention particulière à préserver la dignité de chaque résident. Nous respectons leur autonomie, leur intégrité et leur individualité dans toutes nos interactions et décisions.
- ❖ **Suivi et prévention de la dénutrition** : cela est mis en place et assuré par notre responsable qualité et sécurité alimentaire, en collaboration avec un(e) diététicien(ne). Le suivi se fait par le biais d'analyse complète cumulant clinique et programme d'analyse Nutrilog. L'équipe infirmière est aussi formée à ce suivi.

- ❖ **Notre dossier de soins informatisé** : celui-ci a été conçu et développé en interne. Il permet le suivi du résident selon les demandes médicales ou celles des soignants et des autorités. L'objectif de ce programme est de gérer l'ensemble des modules de manière unique, de l'administration, au suivi des soins en passant par la facturation. Il sera aussi implémenté à la maison de soins d'Esch-sur-Alzette
- ❖ **Dossier médical Emed** : celui-ci est développé par une société informatique spécialisée dans le domaine médical avec l'aide des médecins et des équipes. Il est adapté à la spécificité de notre maison de soin.
- ❖ **Blistérisation des médicaments** : la prescription médicale établie par le médecin est transmise à la pharmacie. Des pharmaciens préparent les médicaments du résident pour un mois dans un blister individuel. Ceux-ci sont livrés par la pharmacie à la maison de soins. Le renouvellement des ordonnances est assuré par la pharmacie et permet une réelle économie au niveau de la gestion des médicaments. Elle permet surtout la sécurisation et la traçabilité du circuit du médicament.

1.9 La prise en charge au bénéfice des résidents atteints d'une maladie psychique ou démentielle

Elysis a développé une prise en charge spécifique de ces pathologies grâce à la formation continue mise en place depuis l'ouverture. Ces formations ont été données par des médecins gériatres ayant contribué au projet Elysis depuis la création. D'autres formations ont depuis été mises en place, notamment la prise en charge des troubles comportementaux, ainsi que les modules rendus obligatoires par l'agrément de fonctionnement. L'objectif premier du projet est de garantir et d'améliorer la qualité de vie de nos résidents 24h/ 24. Une charte éthique a été réalisée.

Notre prise en charge vise à retarder l'évolution de la maladie par un accompagnement de la dépendance et la mise en place d'ateliers thérapeutiques prestés par des éducateurs, des ergothérapeutes et des kinésithérapeutes.

Le soutien accordé dans les plans de prise en charge de l'assurance dépendance est décliné à Elysis en ateliers occupationnels et thérapeutiques. Ceux-ci sont proposés au résident sur base de son histoire de vie. Ils sont construits par nos thérapeutes et ont été validés par un médecin gériatre. Ces ateliers permettent une évaluation régulière du résident.

Nous y consacrons un effectif au lit du patient et une qualification plus élevée qu'aux autres étages.

La pathologie de ces résidents nécessite en effet une prise en charge et une surveillance 24/24h. Il faut leur accorder du temps, une écoute empathique, une communication adaptée ainsi qu'un accompagnement vigilant.

Ces personnes doivent pouvoir garder leur dignité et elles ont besoin de soignants capables de comprendre et surtout d'accepter leur perception de la réalité.

L'ambiance de l'étage doit refléter la sérénité afin de ne pas augmenter l'angoisse dont souffrent très fréquemment les personnes atteintes de démence. La nécessité des moyens de contention s'en trouve diminuée et le glissement vers un état d'alitement complet est ainsi retardé.

1.10 L'importance des soins palliatifs

Nous accompagnons la personne jusqu'à la fin de sa vie avec du personnel qualifié et formé aux soins palliatifs. Nous veillons à ce que les personnes vivent leur dernier moment dans la dignité, sans douleur et entourés des leurs, et cela en respectant leurs volontés.

L'objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Chaque résident doit pouvoir bénéficier de soins palliatifs lorsque son état de santé le justifie.

Le but est de lui permettre de terminer sa vie dans l'endroit qu'il a choisi entouré des siens et de ne pas mourir à l'hôpital.

40% des soignants au lit du patient doivent avoir eu une formation en soins palliatifs de 40 heures.

Le nombre de personnes à former à raison de 160 heures supplémentaires doit permettre une présence 24h/24 d'au moins une personne ayant eu cette formation.

Si le résident peut exprimer sa volonté, un dialogue permet de s'accorder sur l'orientation palliative de la prise en charge.

S'il ne le peut pas, la décision est prise par le médecin traitant du résident, après concertation de l'équipe de soin et de son proche désigné.

Des soins de confort sont proposés et un accompagnement est mis en place par les points suivants :

- soins d'hygiène de confort
- installation adéquate
- aromathérapie en chambre
- prévention des escarres,
- suivi et prévention de la douleur
- soins de bouche
- accompagnement spirituel si celui-ci est souhaité
- massages doux relaxants
- musicothérapie
- présence des proches et famille possible 24/24, par l'installation d'un lit d'appoint dans la chambre
- la poursuite de l'hydratation et de l'alimentation sera discutée avec le médecin

Les directives anticipées présentées dans le mois suivant l'admission du résident, sont respectées si celui les a remplies.

1.11 Le concept de bientraitance

Elle est au cœur de nos actions et elle est bien plus qu'un simple concept.

C'est une philosophie, une approche essentielle guidant chaque aspect de notre travail.

La bientraitance revêt une importance capitale pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle contribue au bien-être et à la satisfaction des personnes que nous accompagnons, en leur offrant un soutien qui respecte leur intégrité et leur individualité. Ensuite, elle favorise un environnement de travail positif et épanouissant pour le personnel en renforçant le sentiment de valeur et d'accomplissement professionnel. Elle est également essentielle pour construire une société plus juste et empathique, où chacun est traité avec équité et compassion.

La bientraitance consiste à offrir un traitement respectueux, empathique et attentionné à chaque individu, en reconnaissant sa dignité, son autonomie et ses besoins uniques.

Nous avons ainsi instauré plusieurs pratiques et mesures pour garantir la bientraitance à tous les niveaux :

- **Respect de la dignité de chaque personne** : Nous considérons chaque individu comme une personne à part entière avec ses propres droits et mérites.
- **Encouragement de l'autonomie** : Nous valorisons l'autonomie de nos résidents en leur offrant des opportunités de prendre des décisions concernant leur vie, dans la mesure de leurs capacités.
- **Promotion du bien-être physique et émotionnel** : Nous veillons au bien-être global de chaque personne en leur fournissant un environnement sûr, sain et stimulant.
- **Écoute et prise en compte des besoins** : Nous sommes à l'écoute des besoins individuels de chaque personne et nous adaptons nos interventions en conséquence.
- **Formation continue du personnel** : Nous investissons dans la formation de notre personnel afin qu'il puisse mettre en pratique les principes de la bientraitance au quotidien. Cela inclut des formations psychogériatriques, de développement personnel, des gestions des émotions, accueil, communication, etc.

1.12 Le refus de soins et de participations aux activités

Notre engagement envers la bientraitance, la liberté et le soutien des résidents confrontés à des déficits cognitifs ainsi que l'acceptation du refus de soins, s'étend également à ceux pouvant refuser des activités.

Nous reconnaissons que le respect des droits et des préférences individuelles est essentiel même lorsque les résidents expriment des refus.

- **Refus d'activités ou de soins** : Nous comprenons que certains résidents, en raison de leurs déficits cognitifs ou de leur état émotionnel, peuvent refuser les activités ou les soins proposés. Ces refus peuvent être une expression de leur autonomie et de leurs préférences personnelles même s'ils ne sont pas toujours compréhensibles dans un contexte rationnel.
- **Respect de la liberté** : Nous croyons fermement que la liberté de chaque individu, même confronté à des déficits cognitifs, doit être préservée autant que possible. Nous nous engageons à créer des espaces où les résidents peuvent faire des choix dans la mesure de leurs capacités et exprimer leurs préférences. Nous cherchons un équilibre

entre la sécurité et la liberté, en évitant autant que possible toute forme de contention ou de restriction.

- ***Approche respectueuse et acceptation du refus de soins*** : Nous adoptons une approche respectueuse envers les résidents qui refusent des activités ou des soins, tout en reconnaissant que l'acceptation du refus de soins est un soin en soi.

1.13 Les modalités de recours à un comité d'éthique

La mise en place d'un comité d'éthique au sein de nos maisons de soins est une initiative essentielle visant à promouvoir les valeurs éthiques fondamentales dans les décisions liées au bien-être des résidents.

Résultant d'une collaboration avec d'autres établissements luxembourgeois, ce comité a pour missions principales de fournir des conseils sur les questions éthiques, d'élaborer des directives pour guider les pratiques de soins, et de sensibiliser le personnel, les résidents et leurs familles aux enjeux éthiques. L'importance de ce comité réside dans la protection des droits et du bien-être des résidents, le renforcement de la confiance envers notre établissement et la résolution des conflits éthiques. En parallèle, le service CEP (Conseil Écoute Parole) est mis en place afin d'offrir un soutien immédiat face aux dilemmes éthiques et situations délicates.

1.14 La communication interne et externe

Le département Communication et Relations publiques joue un rôle crucial dans le renforcement de notre cohésion interne et le rayonnement de notre institution à l'extérieur.

La communication interne revêt plusieurs aspects :

- Support pour les autres services,
- Informations aux différents personnels,
- Mise en forme et diffusion des messages,
- Gestion des affichages dynamiques,
- Organisation d'opération de team building et relais de ceux-ci sur nos médias,
- ...

La communication externe englobe différents points parmi lesquels :

- Informations aux proches et aux familles,
- Réalisation des textes et supports,
- Relations presse,
- Relations avec les partenaires, agences,
- Gestion des réseaux sociaux, site web,
- Gestion des relations publiques,
- Gestion des relations avec les communes et structures afférentes en lien avec nos équipes,
- Organisation des événements avec les partenaires, notamment publics et étatiques,
- ...

1.15 Gestion des réclamations

Il est en effet nécessaire de recueillir les avis des résidents, de leurs proches et familles et pour cela, des fiches sont disponibles auprès du secrétariat de chaque maison et une boîte à lettre prévue à cet effet se trouve au rez-de-chaussée afférent.

Les résidents, leurs proches et familles sont informés via le règlement d'ordre interne, lequel fait partie intégrante du contrat d'hébergement.

Cette procédure permet de faire remonter les divers dysfonctionnements ou insatisfactions à la direction. Chaque soignant est à même d'enregistrer une plainte via le formulaire, qui sera transmis à la direction.

La plainte est analysée, un retour est fait au plaignant afin de garantir une prise en charge de qualité. Les plaintes sont conservées.

Nous tenons compte des plaintes formulées pour améliorer nos procédures.

Une fiche d'observations informatique a été créée. Chaque salarié y a accès et peut y relater une observation, une plainte, un dysfonctionnement

1.16 Les moyens destinés à favoriser l'autonomie des résidents

Les soignants évaluent l'autonomie du résident dans la vie quotidienne : toilettes, habillage, transferts, marche, alimentation, élimination, évaluation sensorielle.

En fonction de la perte d'autonomie, les soignants et thérapeutes stimulent les capacités restantes afin apporter une aide aux Actes Essentiels de la Vie, soit ils effectuent les actes à la place du résident. L'aide peut donc être partielle ou complète.

- ❖ **Prise en charge soignante et thérapeutique** : notre concept prévoit l'organisation de journées autour des actes essentiels de la vie et du soutien. Nous déclinons ce soutien en ateliers organisés entre 10h00 et 18h00. Chaque résident bénéficie ainsi d'activités occupationnelles et thérapeutiques prestées par des éducateurs, des ergothérapeutes et des kinésithérapeutes, une psychologue, tous salariés d'Elysis.
- ❖ **Évaluation gériatrique** : l'évaluation gériatrique joue un rôle crucial dans la prestation de soins de haute qualité à nos résidents âgés, la plupart étant dépendant. Le processus d'évaluation gériatrique mis en œuvre dans notre maison de soins est une évaluation complète essentielle afin comprendre les besoins et les désirs spécifiques de chaque résident. Elle permet également d'élaborer des plans de soins individualisés et d'établir un projet de vie complet garantissant le bien-être et une prise en charge optimale.
- ❖ **Prévention des chutes** : une attention particulière est portée à la prévention des chutes au sein d'Elysis. Un travail de prévention est ainsi mené par nos équipes. Afin de maintenir un maximum d'autonomie dans les déplacements du résident, la prévention des chutes est un axe important. Les kinésithérapeutes mettent en place un certain nombre de mesures : stimulation à la marche, aide au relevé... La chute est toujours signalée et une procédure décrit les actions à réaliser en cas de chute d'un résident et en fonction des signes constatés. Tout salarié d'Elysis connaît la conduite à tenir en cas de chute. Les chutes sont recensées mensuellement, leur cause définie, ainsi que les conséquences et les mesures de prévention à mettre en place. Les familles sont systématiquement informées. S'il y a un doute quant à une hospitalisation l'infirmière prévient le médecin et la famille. La décision sera prise avec l'accord de chacun.

- ❖ **Formation continue permanente du personnel** : l'ensemble de notre personnel bénéficie d'une formation continue permanente, tant concernant la prise en charge de la démence que les soins palliatifs, la manutention, l'apprentissage du luxembourgeois... Chaque collaborateur peut solliciter le service Ressources Humaines afin de bénéficier d'une formation lui permettant d'évoluer et cela en relation avec les orientations d'Elysis et ses envies d'évolution de carrière.
- ❖ **Formation des nouveaux collaborateurs** : Elysis dédie un(e) chef(fe) de service aid(e)-soignant(e) et un(e) infirmier/ière responsable de la formation et des stagiaires en relation avec les écoles mais aussi les élèves. Nous désirons à terme développer ce pôle de formation de manière importante car nous pensons convaincre les nouveaux collaborateurs en les formant et en prenant soin d'eux au quotidien au sein de nos maisons (tutorat, ASA, DAP...).

1.17 La gestion de l'accès aux bâtiments des visites externes dont médicales :

Concernant la prise en charge médicale, nous garantissons le libre choix du médecin parmi les médecins conventionnés avec Elysis. Nous avons la convention rédigée par l'AMMD (Association des Médecins et Médecins Dentistes du Luxembourg) et la COPAS avec des médecins libéraux.

Une permanence médicale est organisée 7j/7j et 24h/24h selon le protocole de garde ainsi qu'une collaboration avec un cabinet médical et médecins libéraux agréés Elysis. Cette relation privilégiée permet d'offrir aux résidents une prise en charge suivie et de qualité ainsi qu'une implication dans le concept global d'Elysis.

Concernant le suivi de nos résidents au niveau dentaire, nous proposons une collaboration avec les dentistes de proximité pour un suivi simple,

Concernant les visites, la réception est ouverte de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi, et de 9h30 à 18h00 le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Nous accueillons les proches et familles de nos résidents 24h/24 et 7j/7.

La psychologue : notre psychologue offre un soutien psychologique pour les résidents de manière générale, mais aussi et surtout pour les résidents en perte d'autonomie physique ou psychique. Elle permet d'assurer les activités d'appui à l'indépendance, et permet aussi dans son rôle de thérapeute de prendre du temps avec les proches et les familles afin d'aider à la compréhension et à vivre les différentes pathologies.

1.18 La continuité des soins

Afin de garantir une prise en charge de qualité et une continuité des soins jour et nuit toute l'année, il s'agit de prévoir les besoins en personnel au plus près des besoins des résidents et des synthèses de prise en charge accordées par l'administration d'évaluation et de contrôle de la CNS, en matière d'assurance dépendance.

Afin de prévoir le personnel, nous définissons un effectif nécessaire afin de couvrir les besoins 7j/7j et 24h/24. Cet effectif est mis en corrélation avec le minimum prévu par l'agrément de fonctionnement, il est ensuite adapté aux critères de l'assurance dépendance.

La nuit, l'équipe soignante est composée d'aide-soignant(e)s et d'un(e) infirmier/ière afin d'assurer une présence sur chaque étage.

La garde des médecins est garantie tout au long de l'année 7/7, 24h/24h.

1.19 Un plan de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires

- ❖ **Démarche qualité** : nous avons obtenu le certificat *E-Qalin*. Cette démarche qualité se vit en collaboration avec l'ensemble des métiers. Des groupes sont formés pour y travailler sur un cycle d'amélioration de 3 ans.
- ❖ **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** : nous avons obtenu le label *SuperDrecksKëscht*, lequel est renouvelé tous les ans et permet de mettre en avant la revalorisation des déchets alimentaires. Nous attachons une grande importance à l'environnement et nous sensibilisons les soignants à y veiller selon leur possibilité.

1.20 Un plan de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaires

La prévention et le contrôle des infections font partie intégrante de nos efforts quotidiens afin de mesurer, de maîtriser et de prévenir les risques de contamination. Afin de garantir une conduite optimale, nos collaborateurs et prestataires externes travaillent en étroite collaboration à la mise à jour et à la communication éclairée des protocoles en vigueur en lien avec les règles d'hygiène et sanitaire.

Notre objectif est ainsi de promouvoir une participation active de l'ensemble des bénéficiaires, visiteurs, prestataires externes et collaborateurs ; participation essentielle à une prévention efficace au long terme.

La prévention et la lutte contre les infections, le respect des règles d'hygiène et sanitaires font partie intégrante des missions du chef de service diplômé en prévention et contrôle de l'infection. La présence d'un personnel diplômé nous permet de proposer un contact de référence et de manifester notre engagement par une participation ciblée aux différents groupes de travail internes et externes dédiés à la prévention et à la lutte des infections.

Ainsi, fort de notre expérience, nous nous efforçons de proposer un plan de prévention et de lutte contre les infections et de respect des règles d'hygiène et sanitaire juste et adapté à notre secteur de prise en charge.

Dans le cadre de notre engagement envers la prévention et la lutte contre les infections, ainsi que le respect des normes d'hygiène et sanitaires, nous avons établi des protocoles rigoureux couvrant plusieurs aspects :

- **Nettoyage des locaux** : Nous le confions à un intervenant externe expert, formé spécifiquement aux besoins des environnements gériatriques. Le personnel est habilité à utiliser les produits et équipements de nettoyage selon des protocoles adaptés à nos installations. Nous assurons ainsi un environnement propre et sûr, propice au bien-être de nos résidents.

- **Hygiène des mains et précautions additionnelles** : Une procédure détaillée sur l'hygiène des mains tels que le lavage de main et désinfection est rédigée. Des rappels et des ateliers de sensibilisation, y compris des sessions sous lumière bleue, sont régulièrement organisés pour tout le personnel, interne et externe, afin de garantir une application adéquate des pratiques d'hygiène.
- **Utilisation de l'Équipement de Protection Individuelle (EPI)** : Nous avons mis en place un protocole spécifique pour l'utilisation des EPI en cas d'isolement. Un listing des EPI et des instructions d'utilisation est disponible sur chaque étage, assurant ainsi que tout le personnel est équipé et informé des mesures de protection nécessaires.
- **Tenue professionnelle et changement quotidien** : Il est stipulé dans le contrat de travail et le règlement interne que chaque membre du personnel soignant doit porter une tenue professionnelle propre et fournie par l'entreprise. Le changement de la tenue de travail est obligatoire quotidiennement, quel que soit le poste occupé, garantissant ainsi des conditions d'hygiène optimales. Nous prenons en charge le lavage des tenues professionnelles.
- **Prévention des accidents avec exposition aux agents biologiques** : Nous avons effectué l'analyse des risques d'accidents avec exposition au sang ou aux produits biologiques humains pour notre personnel. Des actions correctives, telles que la fourniture de matériel adapté et des rappels de bonnes pratiques, sont régulièrement mises en œuvre pour minimiser ces risques.

Concernant la prise en charge des résidents atteints de maladies infectieuses, un protocole détaillé pour leur prise en charge est disponible et le personnel en est informé. De plus, nous disposons d'un logigramme détaillé disponible sur chaque étage, décrivant les étapes à suivre pour assurer leur prise en charge adéquate.

Nous avons enfin mis en place une procédure de déclaration d'infections, en particulier pour les maladies à déclaration obligatoire par le médecin, ainsi que pour les cas de toxi-infections alimentaires, avec des documents et des protocoles dédiés à leur déclaration et investigation.

Par ces procédures, nous nous engageons à maintenir des normes élevées d'hygiène et de sécurité, tant pour nos résidents que pour notre personnel. Nous continuerons à mettre en œuvre des mesures proactives afin de garantir un environnement sain et protecteur pour tous.

De surcroît la gestion de l'environnement est une priorité absolue, reflétant notre engagement envers le bien-être de nos résidents, du personnel et de la planète. Nous avons élaboré des politiques et des pratiques rigoureuses pour garantir que chaque aspect de notre environnement soit soigneusement géré et maintenu à des normes élevées :

- **Espaces communs** : Ils sont le cœur de notre maison car ils sont là où les résidents se réunissent, socialisent et se détendent. Nous nous efforçons de maintenir ces espaces propres, accueillants et sécurisés. Un programme régulier de nettoyage et de désinfection est mis en place, avec une attention particulière portée aux zones à fort trafic.
- **Qualité de l'eau** : L'eau est essentielle à la santé et au bien-être de chacun. Nous surveillons de près la qualité de notre approvisionnement en eau. Des tests réguliers sont effectués par la ville afin de détecter toute contamination potentielle, et garantir une qualité optimale de l'eau potable dans tout l'établissement.
- **Gestion des déchets** : Nous adoptons une approche écologique de la gestion des déchets en mettant l'accent sur la réduction, le recyclage et la réutilisation. Des poubelles de tri sélectif sont

disponibles dans tout l'établissement et nous encourageons activement l'économie circulaire des déchets organiques. De plus, Elysis est labellisé par la Superdreckskescht depuis 2012

- **Gestion des excréta** : La gestion des excréta est une composante essentielle de nos pratiques d'hygiène et de salubrité. Nous avons des installations sanitaires modernes et bien entretenues, équipées de systèmes d'évacuation efficaces et respectueux de l'environnement. Nous suivons de plus des protocoles stricts en matière de manipulation et d'élimination des déchets corporels afin de prévenir la propagation des infections et assurer la sécurité de tous.
- **Gestion du linge** : Nous accordons une grande importance à la propreté et à l'hygiène du linge utilisé par nos résidents. Notre service de blanchisserie est équipé de machines de pointe et utilise des produits de lessive respectueux de l'environnement afin de garantir un lavage efficace tout en préservant la durabilité des tissus.

De plus, nous avons mis en place des procédures strictes afin de séparer et de traiter le linge contaminé, assurant ainsi la sécurité et la santé de tous.

La biodégradabilité des agents de la poudre de lessive utilisé est conforme au règlement CE N°648/2004 modifié. Le présent règlement établit des règles visant à assurer la libre circulation, dans le marché intérieur, des détergents et des agents de surface destinés à faire partie de détergents, tout en assurant un degré élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Les produits sont également conformes à la norme EN 1276 : condition de saleté 8g/l 15minutes à 40°.

- **Gestion du matériel** : Nous entretenons régulièrement notre équipement médical et nos fournitures afin de garantir leur bon fonctionnement et leur sécurité. Les dispositifs médicaux sont inspectés, nettoyés et désinfectés conformément aux normes les plus strictes pour assurer leur efficacité et prévenir les infections nosocomiales. De plus, nous suivons un programme de maintenance préventive afin de prolonger la durée de vie de notre matériel et réduire notre impact environnemental en évitant les gaspillages inutiles.

1.21 Le règlement d'ordre intérieur pour les collaborateurs

Le règlement intérieur en vigueur a été approuvé à la fois par la délégation du personnel et par la direction générale d'Elysis.

Cette démarche garantit une concertation et une validation mutuelles des règles et des procédures internes, assurant ainsi un cadre de travail harmonieux pour l'ensemble des collaborateurs.

Il est mis en œuvre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre établissement de soins, y compris pendant les missions professionnelles des collaborateurs. Il définit les règles et les normes de conduite à respecter au sein de notre établissement, dans le but de favoriser un environnement professionnel harmonieux et efficace.

Chaque salarié est tenu de consulter toutes les prescriptions du règlement intérieur, lequel lui est remis à son embauche, conformément aux dispositions de son contrat de travail et de s'y conformer. Notre règlement intérieur, en accord avec la Convention Collective du Secteur d'Aide et Soins, établit les règles concernant les conditions de travail, les devoirs, les restrictions et les mesures disciplinaires applicables à tout le personnel, y compris les stagiaires.

Il établit les règles de conduite à respecter par les collaborateurs en incluant les directives. Ces règles sont mises en place afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation de nos services de soins, de garantir le respect des normes et des procédures établies, de protéger les intérêts des parties impliquées (collaborateur, résident, proches et familles), d'éviter d'éventuels litiges, de promouvoir une culture d'entreprise positive, de prévenir les comportements à risque et de renforcer la confiance entre les collaborateurs.

L'application de toutes les modalités de notre règlement intérieur sont encadrées par des principes éthiques et de déontologie propres à notre secteur d'activité. Ceux-ci ont pour objectif d'encourager des comportements responsables, respectueux et professionnels, tout en garantissant la transparence, l'intégrité et l'équité dans les interactions professionnelles, à garantir la confidentialité des informations sensibles, et à prévenir tout conflit d'intérêts ou toute forme de discrimination.

Le règlement intérieur actuel est composé de 20 articles abordant divers sujets tels que le respect, le secret professionnel, la sécurité, le vol, la consommation d'alcool et de drogue, les horaires de travail, les absences, les congés, le harcèlement, la tenue vestimentaire, l'utilisation des équipements et des outils de travail, la protection des données personnelles, la discipline..., ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles.

En cas de manquement aux prescriptions du règlement intérieur, le salarié est passible de sanctions disciplinaires.

1.22 Le Règlement d'Ordre Intérieur, une exigence pour tous

Le respect de chacune et chacun, que ce soit nos résidents et nos collaborateurs notamment, nous est intrinsèquement essentiel.

Comme notre personnel, nos résidents et nos visiteurs sont également soumis au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).

Lors de la signature du contrat, chaque résident prend ainsi connaissance du dit règlement et le signe. Il s'engage ainsi à respecter les droits de chacune et chacun et assure ainsi au sein de notre maison le respect de chacune et de chacun dans son identité, ses opinions et ses croyances.

Quel que soit le niveau (résident, collaborateur, visiteur, prestataire...), chaque acteur de la maison doit respecter ce règlement. En cas de non-respect de celui-ci, des sanctions sont prévues pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

L'objectif de ce règlement est de garantir un cadre de vie et de travail respectueux et bienveillant, permettant à chacune et à chacun de se sentir respecté

❖ Elysis Luxembourg Kirchberg

2.1 Les niveaux et chambres

La structure d'hébergement pour personnes âgées Elysis dispose de 133 chambres réparties sur 5 étages.

Nous accueillons **des souscripteurs et des non souscripteurs**. Les chambres ne sont pas réservées à l'une ou l'autre catégorie.

Depuis le 01^{er} octobre 2016, les droits d'entrée pour non souscripteurs ont été supprimés.

Selon la demande et les besoins, nous pourrions accueillir des personnes bénéficiant du Fonds National de Solidarité.

Les chambres ont une superficie de 22,17 m² avec salle de bain et 57,31 m² pour une suite avec salle de bain.

Comme le dit Pierre Guillet dans la préface du livre « Architecture et gérontologie », une maison de retraite ne devrait pas être un simple lieu de prise en charge pour personnes âgées dépendantes, elle doit aussi être un lieu de vie.

Le bâtiment est composé de plusieurs niveaux :

- **Le niveau -2** est constitué d'emplacements de parking et de locaux techniques
- **Le niveau -1 (rez-de-jardin)** comprend les salles de thérapie, des bureaux, le salon de coiffure, l'espace d'esthétique et détente, le kiosque, la cafétéria, la salle de cinéma, la salle des adieux ainsi qu'une grande réserve. Il donne accès au jardin, au parcours de marche ainsi qu'au bâtiment annexe construit en 2012, lequel comprend la cuisine et la buanderie.
- **Le niveau 0 (rez-de-chaussée)** comporte plusieurs espaces tels que l'accueil, la réception et la salle de musicothérapie. L'aile gauche est réservée aux bureaux, vestiaires, salle de conférence et locaux pour la gestion des déchets. L'aile droite est composée de 4 suites et 2 chambres.
- **L'étage 1** : Aile gauche : Märelar Park occupée par 4 suites et 2 chambres ; Aile droite : Péitruss composée de 10 chambres individuelles, une suite, un salon, une salle de bain thérapeutique
- **L'étage 2** : Aile gauche : Knuedler composée de 11 chambres individuelles, une suite et un salon ; Aile droite : Péitruss composée de 10 chambres individuelles, une suite et un salon
- **L'étage 3** : Aile gauche : Nei Bréck composée de 11 chambres individuelles, une suite et un salon ; Aile droite Gëlle Fra composée de 10 chambres individuelles, une suite et un salon, une salle de bain thérapeutique
- **L'étage 4** : Aile gauche : Schueberfouer composée de 12 chambres individuelles, un salon et la salle Snoezelen ; Aile droite : Grand Théâtre composée de 11 chambres individuelles, un salon et le bureau des infirmiers
- **L'étage 5** : Aile gauche : Philharmonie composée de 11 chambres individuelles, une suite et un salon ; Aile droite : Coque composée de 10 chambres individuelles, une suite et un salon

2.2 La sécurité des résidents

Nous mettons tout en œuvre afin d'assurer la sécurité de nos résidents : appel malade connecté avec affichage écran dans les infirmeries, carte d'accès pour les étages et les portes des chambres.

De plus, la maison est équipée d'un système permettant les fonctionnalités d'appel malade et anti-fugue au sein de la maison. Les portes et les étages sont accessibles uniquement si les cartes d'accès en donnent les droits afférents.

Nous avons la volonté de rester innovants et performants dans ce domaine. Nous étudions toutes les nouvelles technologies pouvant améliorer la sécurité des résidents ainsi que le travail des soignants.

2.3 L'architecture

L'architecture de la maison a été pensée pour la prise en charge de la personne dépendante, tant physiquement que psychiquement. Elle facilite la vie des résidents et du personnel.

Ce n'est pas simplement un lieu de prise en charge mais un réel lieu de vie de qualité et agréable. L'architecture permet d'assurer la liberté des personnes tout en assurant leur sécurité et leur bien-être. La luminosité a été pensée de manière à inonder tous les espaces de lumière du jour.

Les parquets en chambre et dans les salons permettent d'apporter un sentiment de chaleur et de bien-être au sein de la maison.

Le bâtiment est composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 5 étages.

Au sous-sol se trouvent :

- Le parking intérieur,
- Les parties techniques,
- Les locaux de stockage...

Au rez-de-jardin se trouvent :

- La salle des adieux
- Grande réserve
- Espace cinéma
- Salon de thé
- Kiosque
- Espace esthétique
- Salon de coiffure
- Bureaux
- Salle de pause avec kitchenette
- Salle kinésithérapie
- Locaux cuisine
- Jardin

Au rez-de-chaussée se trouvent :

- L'accueil,
- La salle de réunion,
- **6 chambres dont 4 suites destinées aux LS et à la CVL/courts séjours de vacances**
- La salle musicothérapie
- Les bureaux,
- La salle de conférences,
- Les vestiaires du personnel.
- Salle de pause

1^{er} étage, 3^e étage

- **23 chambres dont 2 suites**
- Une infirmerie
- Une salle de bain thérapeutique
- un local de rangement/réserve,
- Une kitchenette,
- Une salle à manger
- Un salon

2^e étage, 5^e étage

- **23 chambres dont 2 suites**
- Une infirmerie
- Une salle de bain thérapeutique
- Un local de rangement/réserve,
- Une kitchenette,
- Une salle à manger
- Un salon

4^e étage

- **23 chambres**
- Une infirmerie
- Une salle de bain
- Les locaux de rangement et réserves,
- Une kitchenette,
- Une salle à manger
- Un salon
- Bureau CDS/Infirmier
- Une salle de snoezelen

2.4 Les services (hôteliers, lingerie, bien être...)

Tous nos résidents sont logés en chambre individuelle avec une salle de bain privative. Il existe des suites pour des couples ou pour des résidents désirant plus d'espace.

L'aménagement des chambres prévoit un lit médicalisé, une armoire et un adapte-table.

Pour les autres meubles, les résidents sont encouragés à apporter les leurs ainsi que leurs objets personnels afin de garder leurs repères et les souvenirs s'y rattachant. Il est aussi possible de louer des meubles en cas de nécessité et selon disponibilité.

Les repas constituent un moment de plaisir et de convivialité. Les résidents prennent leur repas

dans les restaurants de leur étage respectif. Le salon de thé au rez-de-chaussée accueille tous les résidents dont le niveau d'autonomie le permet.

Les résidents ont le choix entre trois menus au déjeuner et deux au dîner.

Une importance particulière est apportée à la cuisine luxembourgeoise.

Les vêtements personnels des résidents sont lavés et repassés sur place.

Un salon de coiffure, un salon d'esthétique et des salles de bain thérapeutiques permettent aux résidents de bénéficier d'un moment de détente et de bien-être.

2.5 Elysis au sein du parcours de soins du pays

Avant un retour à domicile ou une orientation vers une structure, des patients sortant d'hospitalisation peuvent nécessiter une stabilisation de leur état de santé, de la rééducation ou un accompagnement global tenant compte de leur situation personnelle et sociale. Elysis peut répondre à ce besoin en accueillant quelques jours ou quelques semaines des personnes correspondant à ce besoin. Le travail des équipes est coordonné aussi bien sur le plan médical que thérapeutique, animation et/ou suivi social afin de garantir la qualité de vie quotidienne. La perspective de sortie ou d'orientation la plus favorable possible pour chaque personne est ainsi mise en œuvre.

Fort de nos vingt ans d'expérience, Elysis est une maison de soins intégrée au parcours patient, permettant d'offrir une alternative médicalisée et thérapeutique avant le retour à domicile aux personnes ayant besoin de soins, de thérapie lors d'une convalescence, d'un court séjour ou long séjour.

- **Elysis en relation avec les hôpitaux :** nous sommes disponibles afin de faciliter le parcours pour les résidents
 - Pour la prise en charge de personne nécessitant des soins, LS, CS, CVL...
 - Prise en charge de personnes ayant des besoins de thérapie avant un retour à domicile.

- **Elysis en relation avec les services sociaux :** nous sommes en relation rapprochée avec les services sociaux et cela afin de répondre au mieux aux besoins de santé publique. Avec des réunions régulières, des contacts proches avec la population, les assistants/es sociaux/iales, nous cherchons à trouver des solutions en fonction des besoins.

2.6 Elysis, un lieu de vie

Au-delà du soin et de la thérapie, Elysis est un lieu de vie ouvert sur la ville. Elysis comme maison de soins mais plus globalement de vie, de bien-être, de culture et de lien social pour les séniors : des services thérapeutiques, de bien-être mais aussi des repas de qualité nous démarqueront comme acteur de premier plan en termes de santé publique. De plus, nous avons l'ambition d'affirmer nos maisons de soins comme des lieux de vie ouverts sur l'extérieur, au-delà de tout carcan ou frontière liés à l'âge.

- **Des partenariats privilégiés** : nous souhaitons affirmer notre ancrage comme acteur de la vie locale et cela en créant des ponts entre les populations. Cela permet ainsi d'entretenir leur lien précieux avec la ville, son histoire et son identité. Être dans une maison de soins doit en effet permettre de garder le plus possible ses repères, ses habitudes mais également de rester en phase avec son époque. C'est ce que nous voulons permettre et même mieux, développer. Concrètement, nous mettons les commerçants de la ville à l'honneur, laissant la porte ouverte à toute possibilité d'animations pour nos résidents et leurs proches.
- **Un salon de thé, un kiosque et un restaurant ouvert à tous au sein de la maison afin de partager des moments conviviaux avec ses proches** : notre salon de thé est ouvert à tous et notre restaurant offre la possibilité de repas en formule « Carte Gourmande ». Nos résidents peuvent ainsi organiser des repas dans notre restaurant avec leurs proches et pouvoir ainsi décider d'inviter qui ils veulent avec la possibilité d'un espace privatisé.
- **Un lieu de mixité intergénérationnel** : dépasser les carcans et plus généralement les frontières obsolètes, tel est notre crédo et nous le prolongeons avec l'envie intrinsèque de le faire sur le sujet le plus essentiel dans une maison comme la nôtre : faire de l'âge une considération uniquement quand cela est nécessaire. C'est ainsi que des enfants viennent régulièrement rendre visite à nos résidents, notamment en collaboration avec les crèches et les écoles du Kirchberg. L'expression « de 7 à 77 ans » prend chez nous tout son sens, et même plus, car nous comptons parmi nos résidents plusieurs centenaires. Avoir des projets est une chose louable, les concrétiser est préférable et les pérenniser nous est indispensable.
- **L'art accessible à toutes et tous** : dans le prolongement du travail d'art-thérapie évoqué dans ce dossier, nous faisons participer nos résidents à de nombreuses activités en extérieur. Nous pouvons notamment citer l'opération « Kino mat Häerz - Kino an Kuch » en collaboration avec le Service Séniors de la capitale, et nous permettant ainsi d'emmener nos résidents, notamment celles et ceux à mobilité réduite, dans un cinéma accessible et à taille humaine, et de prolonger ce moment avec un café et un gâteau chez Oberweis. Nos équipes d'éducateurs accompagnent nos résidents dans de nombreux lieux culturels du pays telle que la Philharmonie. Grâce à notre bus, nous avons toute la flexibilité possible pour transporter nos résidents à travers le pays et cela parmi beaucoup d'exemples, au Jardin des Papillons à Grevenmacher, à l'Aalt Stadhaus de Differdange pour des conférences sur l'histoire de la langue luxembourgeoise.

2.7 Estimation des effectifs au lit du patient

La maison sera gérée par un directeur à temps plein et les équipes nécessaires et qualifiées selon les normes légales afin de prêter des soins de qualité.

Le respect, l'exigence et la qualité, tant des soins que des installations, ne sont pas de vains mots pour nous. Ils sont pour chacune et chacun des impératifs de chaque instant. Prendre soin, être à l'écoute et assurer à nos résidents des années pleines de vie. C'est dans cet état d'esprit que nous recevons nos résidents. Nous leur permettons de se sentir chez eux tout en ayant une présence disponible dès que nécessaire. Celle-ci est toujours adaptée et respectueuse de l'intimité.

En moins d'un an, nous avons fêté trois centenaires. Ils ont ainsi rejoint le club très fermé de celles et ceux ayant atteint au Grand-Duché le siècle d'existence. Ils n'étaient en effet que 91 en 2001.

Leurs sourires et leur regard encore vif sont comme ceux des autres résidents, le témoignage que nous menons au mieux nos missions.

Annexe 1 Les engagements d'Elysis

Nous prenons les engagements suivants :

1) Reconnaître le droit de la personne démente : considération de l'usager et législation

Toute personne âgée démente doit avoir, comme toute autre personne, accès aux conseils et aux soins qui lui sont bénéfiques. Dans le respect d'un choix libre et éclairé. Les soins visent l'amélioration de la qualité de vie, cela implique la mise en place de bonnes pratiques :

- la mise en place d'une démarche de bientraitance,
- la prise de conscience face à l'altérité c'est-à-dire la reconnaissance de l'autre dans sa différence,
- la discussion régulière de questions sensibles entre l'équipe pluridisciplinaire, le médecin traitant, l'usager, la famille et les proches,
- la sensibilisation et formation du personnel.

2) Respecter le choix de la personne démente : implication des proches et de la famille sur un plan éthique

Elysis s'engage à impliquer les proches et la famille dans les décisions relatives à la prise en charge quotidienne et sur un plan éthique. Lorsque le résident dément ne peut plus se prononcer lui-même, la direction et la famille s'engage à faire respecter ses droits et à lui prodiguer les soins nécessaires en fonction de ses besoins et de ses capacités résiduelles.

Elysis s'engage à mettre en place une prise en charge de soins et de thérapies dans une démarche de qualité visant à développer des processus alternatifs pour réduire la médication.

3) Respecter la liberté personne démente et respecter ses biens

La personne démente reste un individu avant tout libre et bénéficiant des mêmes droits que toute autre personne. Il est important de rechercher un juste équilibre entre la sécurité et les volontés de la personne.

Les mesures de contention et de sédation ne sont appliquées que dans un principe restrictif, si toute autre mesure employée a échoué ou en cas de danger pour lui-même ou pour autrui.

Ces mesures restent basées sur une démarche de bienveillance. Elles doivent être consensuelles et limitées dans le temps et faire l'objet d'une évaluation continue dans la recherche de prise en charge alternative.

4) Respecter les liens affectifs et son environnement social (citoyenneté)

L'institution, les proches et la famille doivent être attentifs aux besoins émotionnels et affectifs, dont la sexualité fait partie, de la personne démente.

L'institution s'engage à respecter la liberté de pensée, d'expression, les convictions culturelles et religieuses.

Elysis s'engage à fournir l'assistance humaine nécessaire pour permettre à la personne démente d'accéder à la culture et de participer à la vie de la société.

5) Respecter et accompagner la personne démente en fin de vie

Elysis s'engage à respecter la loi sur les soins palliatifs. La personne démente a le droit de mourir dans le respect et la dignité. Nos équipes y sont formées et en permanence sensibilisées.